



HAL
open science

“ Tunisie : quel bilan deux ans après la révolution ? ”

Dominique Avon, Youssef Aschi

► To cite this version:

Dominique Avon, Youssef Aschi. “ Tunisie : quel bilan deux ans après la révolution ? ”. *Raison Publique*, 2013, p.36. halshs-01631233

HAL Id: halshs-01631233

<https://shs.hal.science/halshs-01631233>

Submitted on 8 Nov 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tunisie : Quel bilan deux ans après la révolution ?

lundi 18 février 2013, par [Dominique Avon](#), [Youssef Aschi](#)

Thèmes : [démocratie](#)

Dans la ferveur du « printemps arabe », la thèse de la fin de l'« islamisme » a prévalu [1] : il s'agissait d'expliquer que le jeu des forces politiques internes dans un cadre pluraliste et les contraintes économiques



internationales conduiraient les dirigeants aspirant à l'avènement d'un régime « à référence islamique » à mettre leur doctrine sous le boisseau [2]. Une autre thèse consista à ne pas enterrer trop tôt cet « islamisme » mais à disjoindre le « lexique » –concepts et symboles– et la « rhétorique » pour nier le fait que des représentants de la parole religieuse entendaient mettre en œuvre un projet de société englobant et contraignant [3]. Dans les deux cas, l'invitation à se tourner vers un « modèle turc » –jamais défini– était combinée à la dénonciation d'approches néo-colonialistes disqualifiées pour leur soutien aux dictatures effondrées (Tunisie, Egypte) ou en sursis (Algérie, Syrie). Dans les deux cas, l'affirmation de la reconnaissance d'une « matrice identitaire » spécifique sous-tendait de manière paradoxale une perspective téléologique pour expliquer qu'il faudrait du temps pour arriver à une stabilité, comme il en avait fallu à la France et à l'Europe [4]. Quelques voix discordantes permettaient, cependant, d'alimenter une autre analyse. Début 2012, le journaliste britannique Robert Fisk indiqua que la Tunisie ne semblait pas emprunter le chemin de la démocratie [5] et, à la fin de cette même année, son collègue libanais Jihâd al-Zayn manifesta des réserves à l'égard des liens entre « Etat » et « religion » [6]. Dans un registre prescriptif, le juriste socio-anthropologue Mohamed Nachi invita les acteurs de terrain à la thèse du compromis « autour du renoncement à tout Absolu religieux » sans rompre avec un patrimoine culturel spécifique [7].

Notre approche [8] était et reste fondée sur l'analyse d'un défi commun posé par les éléments structurants de la modernité à toutes les religions en général et aux monothéismes en particulier, dans un cadre étatique : refus d'une instance ultime de décision publique au nom du transcendant ; liberté de pouvoir remettre en question l'acquis ; égalité de droits entre citoyens quel que soit le genre ou l'option idéologique et religieuse [9]. Ennahda, écrivions-nous au printemps 2012, continue à rejeter ces

trois principes et, à ce titre, participe de l'intégralisme religieux dont les promoteurs n'hésitent pas à passer des transactions ponctuelles sans jamais céder sur des principes considérés comme intangibles. Ce positionnement aboutit à une impasse temporaire en Tunisie où l'attention des responsables est focalisée sur la nature du régime à venir et non sur le règlement des défis économiques et sociaux. Dans le jeu électoral, le mouvement fondé par Rached Ghannouchi s'appuie sur des alliés qui cherchent à promouvoir des principes politiquement libéraux : pour Moncef Marzouki, président de la République, la « démocratie » [10] est en marche, il lie la « liberté de conscience » et la « citoyenneté » – « On peut être citoyen tunisien, tout en étant musulman, juif, chrétien ou athée » [11] ; pour Mustafa Ben Jaafar, président de l'Assemblée Nationale Constituante (ANC), la Tunisie est en « prédémocratie » [12]. Mais, au sein de la société civile, Ennahda coopère avec d'autres alliés qui rejettent explicitement ces mêmes principes et jusqu'à la catégorie même de « démocratie ». Ce grand écart se traduit chez Ghannouchi par, d'un côté, l'engagement à la « fondation d'un régime et d'une société démocratique » [13] et, de l'autre, l'affirmation selon laquelle il a « un problème avec ceux qui misent sur al-ridda (« l'apostasie ») avec les symboles de l'ancien régime » [14].

Une société civile impatiente et inquiète dans une région en proie aux troubles

Mobilisations disparates avec le soutien de l'UGTT

La dégradation de la situation sociale en Tunisie a participé du déclenchement du mouvement populaire qui a conduit à la chute de Ben Ali. L'immolation par le feu de Muhammad Bouazizi est devenue un symbole international. L'action de l'UGTT a été décisive pour encadrer et soutenir les manifestants. Deux ans plus tard, la situation économique s'est dégradée, le nombre de chômeurs avoisine les 20% de la population active et la tension entre la Troïka qui a remporté les élections d'octobre 2011 et la principale centrale syndicale n'a eu de cesse de se renforcer. De manière sporadique, des brèves signalent des suicides, mais ces actes ne suscitent plus de mobilisation médiatique, politique ou religieuse. La justification du vol pour raison de nécessité par Ghannouchi [15] n'a pas été comprise par les téléspectateurs d'Al-Jazira. Le clan Traboulsi ne dirige plus d'entreprise mafieuse à la tête de l'Etat tunisien, mais l'épouse de Marouen Mabrouk, gendre de Ben Ali et détenteur de 51% des actions d'Orange-Tunisie, est rentrée en Tunisie et ses biens lui ont été restitués dans leur intégralité. Une confusion entoure les modalités de cette restitution et des scandales éclatent autour de pratiques répréhensibles qui subsistent au plus haut niveau de l'administration : utilisation de la voiture du ministre de l'Industrie, Chakhari, par son fils ; passe-droit pour le neveu du ministre de l'Education pour la session de

rattrapage du bac alors qu'il était absent à la session principale ; nomination de la fille du ministre du Travail au sein du conseil du ministre de la Femme alors même que les chômeurs sont invités à aller trouver un emploi en Libye. Ces faits exaspèrent une opinion qui ne voit pas son quotidien s'améliorer et où court le bruit selon lequel Baghdedi, ancien Premier ministre de Khadhafi réfugié en Tunisie, a été vendu pour 120 millions de dinars à la Libye. Les caisses de l'Etat sont vides, les déficits publics croissent, les marges d'endettement ont été réduites et les prix augmentent sans perspective de subvention pour les produits de première nécessité. Le Qatar refuse de payer la deuxième part du crédit promis et l'Arabie saoudite rechigne à apporter une aide financière d'importance.

Fin juin, Mohamed Abbou, ministre chargé des Affaires de la réforme administrative, présente sa démission après avoir essuyé plusieurs refus de proposition de réforme proposée au Premier ministre Jebali. Le 27 juillet, le ministre des Finances Houcine Dimassi démissionne à son tour en soulignant l'incompétence du gouvernement. A l'occasion du vote majoritaire de l'ANC conduisant à son départ, le gouverneur de la Banque Centrale Tunisienne, Mustapha Kamel Nabli, attaché à la lutte contre l'inflation et l'action spéculative sur des crédits à hauts risques, prononce un discours dans lequel il expose les problèmes de la Tunisie et dresse un constat identique au sujet de l'équipe dirigeante de la Troïka [16]. Son successeur, Chedly Ayari, membre de la Chambre des Conseillers sous Ben Ali, fut un des co-rédacteurs de l'ouvrage commémorant les 20 ans du « Changement du 7 novembre 1987 » et un partisan de la loi de juin 2010 incriminant les opposants à l'ancien régime. Or c'est au motif même de l'élimination des suppôts de l'ancien régime, qu'Ennahda applique un programme continu de nomination de ses membres aux postes clés : les PDG de la STEG (distribution d'électricité), de la SNCFT (chemins de fer) et de la SONEDE (distribution de l'eau) sont limogés au printemps 2012 et remplacés par des nahdhawis. De hauts fonctionnaires de la SONEDE et de l'Institut National des Statistiques font part de pressions qu'ils subissent s'ils refusent de coopérer pour servir tel ou tel intérêt. Des lettres anonymes de dénonciation suffisent à ouvrir une enquête. Des ex-RCDistes sont chargés de la mise en application du chantage qui peut conduire à l'exclusion de la fonction publique. La publication d'un manifeste témoigne du malaise des milieux de l'éducation et de la culture [17].

Dans le secteur du tourisme, les indicateurs de 2012 sont meilleurs que ceux de l'année précédente, mais loin de ceux de 2010. La déclaration du philosophe Abu Yaarib Al-Marzouki, proche du Premier ministre, qualifiant le tourisme de « prostitution clandestine » [18], en présence du ministre des Affaires étrangères Rafik Abdessalam Bouchleka et d'Ajmi Lourimi à l'occasion du Congrès d'Ennahda, soulève un tollé dans les milieux économiques. La réponse du ministre du Tourisme ne se fait pas attendre, jugeant inacceptable des propos relevant de la « clownerie » [19]. Mais ceux-ci passent d'autant moins inaperçus qu'ils rejoignent des déclarations antérieures de Rached Ghannouchi évoquant la nécessité de repenser la place et la

nature de ce secteur d'activité en le réorientant notamment en direction des touristes venus du Golfe qui ne font pourtant pas l'unanimité [20]. Mais ce sont les difficultés quotidiennes qui déclenchent des manifestations populaires. Au cœur de l'été 2012, l'eau puis l'électricité sont coupées dans nombre de régions et dans certains quartiers de la capitale. Les entreprises responsables crient au complot afin de faciliter leur privatisation alors que ces coupures sont les conséquences d'une mauvaise gestion des seuils de consommation. Le gouvernement pointe le manque de compétence de certains hauts responsables et les limoge, sans parvenir à apaiser le mécontentement. Le 26 juillet, le local d'Ennahdha à Sidi Bouzid est vandalisé et brûlé. Des heurts entre manifestants et policiers continuent une partie de la soirée et de la nuit. Ennahdha accuse l'UGTT d'être derrière ces actes. La centrale syndicale réplique en menaçant le pouvoir d'une manifestation massive. Le 31 juillet est adopté un projet d'indemnisation des anciens prisonniers s'élevant à 1,2 milliards de dinars. Celui-ci concerne surtout les membres d'Ennahda, victime de la répression de l'ancien régime. Le même jour, à Mahdia, des habitants brûlent le siège local d'Ennahdha en scandant « vive Ben Ali ! ».

Le 4 août, Jebali donne une interview en direct à la télévision. Il minimise les problèmes rencontrés par ses ministres, mais évoque l'existence de complots et de sabotages. Il insiste sur la légitimité de son gouvernement dont le terme, initialement fixé au 23 octobre 2012, a été prolongé jusqu'au printemps 2013 [21]. Il assume le versement de l'indemnisation aux anciens prisonniers, tout en reconnaissant la dégradation de la note de la Tunisie par les Agences internationales et les réserves du FMI concernant la gestion des finances du pays [22]. Mais le malaise est patent, y compris dans les rangs d'Ennahda lorsqu'est diffusé le montant de la facture (58 000 dt) pour la soirée de rupture du jeûne dans un palace de la capitale, le Golden Tulipe, pour faire honneur au nouvel ambassadeur des Etats-Unis. Au début de l'automne, des centaines d'habitants de Sidi Bouzid et des villes environnantes battent le pavé pour réclamer des mesures urgentes contre la précarité, le chômage et la pauvreté. Trois députés entament une grève de la faim [23] pour relayer les revendications de leurs administrés. Après Sidi Bouzid et Gabès, c'est à Siliana, une ville située à 120 km au sud-est de Tunis, au mois de novembre, que se focalise le conflit social. En moins d'une année, les investissements y ont baissé de moitié et les créations d'emploi des deux tiers [24]. La mobilisation prend de l'ampleur, les manifestants sont repoussés avec violence par les forces de police [25] et des affrontements s'ensuivent. Il y a plus de 300 blessés, un bilan qui est imputé au gouverneur de la région dont la démission est exigée. Samir Dilou, ministre des Droits de l'Homme et de la Justice transitionnelle, assume l'usage de la chevrotine par les forces de l'ordre. Des marches pacifiques de soutien à Siliana sont organisées dans différentes villes, notamment à Tunis. Des affrontements ont lieu ailleurs, comme à Kef et à Sbeitla. Le gouvernement finit par céder partiellement et signe un accord avec l'UGTT [26], mais cela n'empêche pas les habitants de Siliana d'organiser une marche jusqu'à la capitale. Ils y sont accueillis par des agents de la police et des membres de la Ligue pour la protection de la révolution

(LPR), qui voient en eux la main de l'UGTT et de l'ex-RCD. Ghannouchi stigmatise les « partisans du parti stalinien qui promeuvent la contre-révolution » [27]. Le siège de la centrale syndicale, place Mohamed Ali, est attaqué [28]. Afin de répliquer à ces actes de violence, l'UGTT lance un mot d'ordre de grève générale pour le 13 décembre, puis fait machine arrière, ce qui est interprété par Ennahda comme une victoire de son camp [29].

Liberté de pensée et d'expression : le pôle résistant des médias et de l'Université

L'un des changements les plus remarquables de l'ère post-Ben Ali concerne la liberté avec laquelle la presse, les médias audio-visuels et les réseaux sociaux peuvent s'exprimer. Moncef Marzouki s'en félicite, même s'il a à en pâtir à titre personnel. Mais ce n'est pas le cas des dirigeants d'Ennahda, engagés dans un bras de fer qui conduit Amer Laârayedh, frère du ministre de l'Intérieur et député d'Ennahdha à l'ANC, à proposer un référendum pour la privatisation de certains médias [30]. Ghannouchi relaie l'initiative [31] et, simultanément, un sit-in est installé devant la Télévision nationale. Quelques employés et journalistes rejoignent les manifestants pour dénoncer un parti-pris hostile à la majorité parlementaire, mais la plupart des intéressés dénoncent le blocage et ces méthodes d'intimidation encouragés par au moins un des responsables des manifestations qui partent régulièrement de la mosquée Al-Fath, centre de la contestation religieuse intransigeante à Tunis. Il y a des heurts [32]. Dans les jours qui suivent, certains observateurs notent une forme d'autocensure dans les journaux. Bien qu'Ennahda se défende de toute implication auprès des manifestants, des photos prouvent la présence sur les lieux de Habib Ellouze, un des membres dirigeants d'Ennahda. C'est d'ailleurs Lotfi Zitoun, ancien garde du corps de Ghannouchi, ministre conseiller en charge des Affaires politiques auprès de Jebali et propriétaire effectif de la chaîne Zitouna (Oussama Ben Salem, fils du ministre de l'Enseignement supérieur, n'est qu'un prête-nom) qui parvient à obtenir le retrait des manifestants [33].

Le 3 mai, journée mondiale de la liberté de la presse, est aussi le moment de l'ouverture du procès de Nesma TV préalablement reporté [34]. Karoui, son directeur, est condamné. Il doit s'acquitter de 2 400 dt (soit 1 200 €) d'amende. Le montant paraît dérisoire, mais le verdict est considéré comme une défaite pour la liberté d'expression et une victoire pour ses adversaires en Tunisie. Contrairement à ce qui s'est passé durant l'automne, le procès s'est déroulé dans un calme relatif. Le même jour, 80 députés d'Ennahdha entourés d'une foule de partisans se rendent à l'aéroport pour y accueillir le shaykh égypto-qatari Youssef al-Qaradâwî, président de l'Union mondiale des ulémas. En juin, le principe de la création d'une Haute Instance pour la réforme des médias est adopté à l'occasion du débat sur projet de loi sur la réforme des médias. L'une de ses missions consiste à mettre sur pied une Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle. A la tête de ce dernier organisme, Marzouki propose le nom de Lotfi Hajji [35], qui décline l'offre, puis de Mohamed

Krichen, l'un et l'autre étant journalistes travaillant pour Al-Jazira.

A la fin de l'été plusieurs décisions gouvernementales provoquent des réactions. L'émission satirique des « Guignols » tunisiens est arrêtée sur la chaîne EttounisiyaTV. Sami Fehri, propriétaire de la chaîne privée, est inculpé pour corruption (à propos de contrats publicitaires passés avec la télévision nationale sous l'ancien régime) et placé en détention [36]. Une émission diffusée pendant le mois de ramadan avait été considéré comme particulièrement gênante pour Ennahda : « Al-lujik al-siâsi » [« La logique politique »] [37]. Le juge rend un verdict favorable à Fehri, mais il est changé d'affectation et le maintien en détention de l'accusé apparaît comme le fait du ministre de la Justice Noureddine B'hiri. La crainte de la « censure juridique » est vive dans le milieu, elle repose sur la menace de l'utilisation des archives de la police politique de Ben Ali par Lotfi Zitoun. L'organisation Reporters sans frontières fait part de « son mécontentement et [de] son incompréhension face à la poursuite des nominations arbitraires à la tête des médias publics » [38]. Lotfi Touati, un ancien policier au service de Ben Ali, est nommé à la tête de Dar al-sabah', propriété du gendre du dictateur. Le 30 août, une première édition du journal est retirée des kiosques pour être remplacée, avec l'aide de la police, par une nouvelle version, la précédente ayant été jugée trop critique vis-à-vis d'Ennahda. Le nouveau directeur interrompt immédiatement la chronique de Youssef Seddik. Le 3 septembre, des journalistes de ce quotidien, rejoints par d'autres confrères, manifestent et lancent un appel à la grève des rédactions. Touati est finalement déplacé à la tête du Centre de Documentation nationale, où il reste contesté, et il doit comparaître devant la justice pour avoir percuté un journaliste [39]. Cela n'empêche pas Ennahda, par la voix de Zitoun et Ellouze, de lancer une campagne baptisée Ekbes ! qui peut se traduire par « durcis ! », « tiens fermement ! » ou « musèle ! » [40]. Il s'agit d'encourager le gouvernement à faire preuve de davantage de fermeté à l'égard des médias. Ils mènent une marche-rassemblement-prière du vendredi le 1er (puis le 7) septembre 2012 vers la place de la Casbah. Parmi les slogans qui sont brandis figurent l'urgence de « nettoyer, assainir et purger les médias », l'« obligation » d'assurer une compensation aux anciens prisonniers, la nécessité d'exclure les RCDistes de la politique, en particulier Beji Caïd Essebsi dont la popularité croît [41]. En langue française, dans un entretien accordé à La Presse, Zitoun évoque les persécutions passées subies par les militants d'Ennahda pour expliquer certains débordements et reconnaît que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de toutes les attentes [42]. Mais, à l'occasion d'une de ses prédications, Ellouze diabolise les instruments qui sont « dans les mains des ennemis de la Révolution » et loue les « miraculeuses réalisations du gouvernement que personne n'a entendues à cause de la partialité des médias » [43].

Ces engagements n'empêchent pas Ennahda de continuer à affirmer son attachement à la liberté de pensée, de recherche et d'expression. En avril 2012, un entretien entre Rached Ghannouchi et Youssef Seddik visait à rassurer les milieux intellectuels [44]. Six mois plus tard, à l'occasion d'une conférence organisée à Kairouan sur le thème

« Tolérance et islam », Seddik –déjà menacé– est pris à partie par un nahdawi, condamné en 2007 pour « terrorisme » et libéré en 2011, reprochant à l'auteur de Nous n'avons jamais lu le Coran, d'avoir insulté Aïcha lors d'une émission de radio. Présent à la tribune, l'avocat et shaykh Abdelfatah Mourou prend la défense de Seddik, expliquant que l'auteur de ces propos était Mohammad Talbi parlant de la position des chiites, et qu'il les avait tenus au cours d'une disputatio qu'il avait eue avec lui. Mourou est alors physiquement agressé par le militant qu'il avait lui-même défendu [45]. Mourou est à nouveau agressé début 2013, cette fois par des salafistes qui reprochent à ce « mécréant » d'avoir fredonné du Beethoven sur un plateau de télévision. Ces incidents, qui vont jusqu'à toucher une figure historique d'Ennahda, bien que contestée par certains de ses compagnons de militance, confirment un climat délétère qui règne lorsqu'il est question des sujets religieux, qu'il s'agisse de recherche savante ou des pratiques les plus banales. En réaction est publié un communiqué pour la Défense des libertés académiques et de création [46]. La tendance générale n'est pas favorable à ce milieu promoteur d'une conception plurielle de la culture tunisienne et arabe. Le bilan de la Foire internationale du livre de Tunis (octobre 2012) ne rassure pas les professionnels de l'édition, sinon ceux du secteur « religieux » (droit traditionnel, prédication etc.) ou de la technique qui se partagent l'essentiel de l'espace à côté de stands où l'on vend de l'essence de parfum traditionnel et des gants de crin en tissu [47].

Le milieu universitaire continue à être agité par des manifestations sporadiques autour de la question du niqab [48]. En septembre 2012, à la suite d'une manifestation devant l'ANC, et sans consultation préalable des personnels de l'enseignement ni des syndicats, le chef de cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé le dépôt de trois projets de loi sur le port du niqab dans les universités : interdiction catégorique ; autorisation conditionnée ; permission sans autorisation. Ils doivent être débattus devant le Conseil des universités puis à l'ANC. Les campus sont plus paisibles qu'à la veille des élections estudiantines qui ont vu la victoire des syndicats proches de l'opposition politique. Tel ou tel groupe salafiste fait encore parler de lui [49], mais les agents de sécurité relevant des établissements depuis la disparition de la « police universitaire » parviennent à maintenir le calme. L'attention des deux camps est focalisée sur le procès du doyen de la faculté des Lettres de l'Université de la Manouba, Habib Kazdaghli, point nodal de l'antagonisme. A l'automne 2011, cet ancien membre du Parti communiste tunisien, défenseur des libertés académiques, s'est opposé aux menées de salafistes sur le campus et a voulu appliquer la décision du conseil scientifique refusant le port du niqab à la faculté. Il porte plainte pour saccage contre deux étudiantes ayant investi son bureau et est à son tour l'objet d'une plainte pour gifle de la part de l'une d'elles, plainte requalifiée par le ministère public en "acte de violence commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions", ce qui le rend passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement. Kazdaghli nie les faits qui lui sont imputés. Le procureur a requis 5 ans de prison. Initialement attendu en juillet 2012, puis le 17 janvier 2013,

le verdict du procès a été reporté au 28 mars 2013 et cette affaire marque une inflexion dans le regard porté par certains médias européens sur la Tunisie [50].

Une forme d'isolement dans l'environnement arabe et international

Le monde arabe qui a essentiellement vécu pendant des années au rythme des guerres contre Israël, est secoué comme jamais il ne l'a été depuis les indépendances : impasse du processus politique en Egypte en dépit d'élections libres et de l'adoption d'une nouvelle constitution ; partition de deux Etats en conflit larvé ou ouvert au Soudan ; déliquescence de l'Etat au Yémen ; effondrement de l'Etat en Libye ; tensions exacerbées au Liban ; réactivation des violences communautaires en Irak ; tensions sociales, tribales et nationales en Jordanie ; impossible expression de l'opposition dans les pétromonarchies du Golfe ; contentieux persistant entre le Maroc et l'Algérie ; guerre civile en Syrie... La scène régionale est dominée par la guerre que se livrent l'Arabie saoudite et l'Iran par alliés interposés. Les Etats-Unis d'Obama se limitent à faire valoir leurs constantes : soutien quasi-inconditionnel à Israël ; promotion des pratiques économiques libérales. La Russie mène un combat qu'elle n'espère pas ultime à Damas. La Chine reste absorbée par la géopolitique de l'Extrême-Orient. L'Union européenne n'a pas d'autres moyens que la politique d'aide économique, parfois déterminante, et les mobilisations ponctuelles de forces d'interposition comme au Liban où elle fournit le gros du contingent de la FINUL. Quelle carte peut jouer la Tunisie dans ce contexte ?

Fin avril, une manifestation de soutien aux rebelles syriens, à la Casbah de Tunis, est organisée par le Hizb Ettahrir après la prière. Des bureaux de recrutement de « jihadistes » sont ouverts pour partir, qui en Syrie, qui en Irak. La lutte contre la dictature de l'alaouite Bachar al-Assad comme la mobilisation sunnite pesant sur le gouvernement du chiite irakien Nouri al-Maliki ne constituent pas une priorité. Ennahda ferme les yeux, car la « cause palestinienne » est la seule ligne pleinement assumée en politique étrangère et elle conduit le mouvement à exiger vainement l'introduction d'une clause constitutionnelle d'incrimination de toute normalisation avec l'Etat d'Israël : au Congrès d'Ennahda, Khaled Mechâal est acclamé en héros, mais l'article 27 proposé pour la Constitution est supprimé par l'ANC en octobre. Le jeu est rendu plus complexe par la rivalité diplomatique entre l'Arabie saoudite et le Qatar qui, lui-même, place constamment dans la balance ses intérêts économiques propres et la promotion universelle d'une forme particulière d'islam. Le prix de ce positionnement est parfois élevé : le 4 juin, Ghannouchi est empêché de prendre la parole au Congrès du Nationalisme arabe [51]. Les organisateurs s'opposent à la distribution de tracts et dépliants où figure un éloge du rôle d'Ennahda en faveur du « nationalisme arabe ». L'intéressé minimise l'affaire, expliquant que le Baath, qui a publié un communiqué dénonçant la présence de nahdawis, évite en général d'inviter des personnalités officielles [52], sans expliquer pourquoi il est le seul à avoir essayé

d'y participer.

De fait, Ennahda ménage les Etats-Unis. Parmi les nombreux indices figure l'autorisation donnée au FBI de venir interroger en Tunisie même le ressortissant tunisien suspecté d'être responsable de l'attaque contre l'ambassade des Etats-Unis à Benghazi, arrêté en Turquie puis extradé vers la Tunisie [53]. La Grande-Bretagne où Rached Ghannouchi a longtemps vécu en exil, est également l'objet de son attention : en septembre, il annonce son intention de porter plainte contre The Independent qui a relayé un propos du ministre syrien des Affaires étrangères concernant un transfert qatari en direction d'Ennahdha [54], mais décide finalement de publier une interview dans le même organe de presse, stratégie de communication qui lui permet au passage de rappeler que nombre de têtes sont tombées durant les révolutions européennes [55]. Deux mois plus tard, dans la même perspective, un article est publié dans le Monde. Ghannouchi comme Bouchleka critiquent la France qui a soutenu jusqu'à l'ultime moment Ben Ali et rejettent ce qu'elle représente, mais Jebali ou Mourou jouent les entremetteurs en donnant notamment plusieurs interviews sur France 24. Le président de la République Marzouki limite à « une fraction de la France officielle » ceux qui se sont compromis avec Ben Ali [56]. Homme cultivé et défenseur des droits de l'homme, il soutient une dimension plurielle de la Tunisie : arabo-musulmane, africaine et méditerranéenne [57] et en cela se démarque fondamentalement d'Ennahda [58]. Il regrette, cependant, la prise de distance adoptée par la diplomatie française qui n'envoie aucun représentant pour commémorer le 2e anniversaire de la « révolution ».

Dans le cadre maghrébin, la Tunisie peine à surmonter le handicap de ses désaccords internes et de sa faiblesse économique-militaire face à l'implosion de la Libye, au contentieux algéro-marocain et au développement d'un « Sahelistan ». En juin, Marzouki doit faire face à la démission de conseillers et fait preuve d'une certaine impuissance à l'occasion de l'affaire Baghdedi à qui l'Algérie avait proposé l'asile politique. Des initiatives contradictoires sont prises : le président de la République appelle à la suppression des visas pour tous les ressortissants maghrébins, à l'ouverture des frontières avec la possibilité de s'installer, de posséder, d'investir et même de voter aux législatives, mais l'armée fait du désert tunisien une « zone militaire fermée » sauf dérogation. Deux camions remplis d'armes qui se dirigeaient vers l'Algérie sont interceptés fin juin. Des rumeurs courent concernant l'installation d'une base militaire américaine. En juillet, pourtant, une déclaration commune de Marzouki, Ghannouchi (qui n'a pourtant aucune fonction diplomatique officielle) et 'Abdallah Triki (secrétaire d'Etat chargé des affaires arabes et africaines) appelle à l'ouverture des frontières à tous les Maghrébins, sans restriction. Le ministre Rafik Abdessalem Bouchleka est contraint de démentir le lendemain, après avoir reçu la réponse de l'Algérie qui juge que la circulation des personnes n'est pas à l'ordre du jour [59].

Ce même mois de juillet, Al Khatib al-Idrissi, leader du salafisme jihadiste un temps supplanté par Abou Ayoub lors de son séjour en prison, appelle à une mobilisation devant le Ministère des Affaires Etrangères en signe de solidarité avec les détenus tunisiens en Irak : Marzouki et Ghannouchi ont vainement appelé à les extraditer en Tunisie pour qu'ils y purgent leurs peines de prison, ce qui a été refusé (les Irakiens ont exécuté un des détenus inculpés dans le meurtre d'une journaliste). Idrissi rappelle ainsi à la constellation des islamo-salafistes (depuis Ennahdha jusqu'au Jabhat al-Islah) qu'il ne faut pas le marginaliser mais composer avec lui. Dans le même temps, lui qui a toujours marqué sa distance avec le cadre politique électoral, doit faire face à une pression de ses lieutenants susceptibles de rejoindre le courant salafiste entré en politique. La coopération entre les militaires tunisiens et algériens est manifeste pour faire face aux menées des jihadistes : la « zone militaire » est renforcée le 18 décembre 2012 [60]. Interrogé par France 24, après le lancement de l'opération Serval, Marzouki estime qu'il était temps d'agir pour imposer un coup d'arrêt aux jihadistes... sans pour autant soutenir explicitement l'opération militaire française. Des groupes salafistes menacent la France pour son intervention militaire au Mali [61], deux Tunisiens sont comptés parmi les preneurs d'otages d'In Amenas, dans le sud de l'Algérie, ce qui conduit le ministère de la Défense et celui de l'Intérieur à mettre davantage de moyens pour garantir la sécurité de l'ambassade de France [62]. Dans l'ensemble, du fait du caractère très perturbé du contexte régional, de la faiblesse de ses moyens et de l'ampleur des défis intérieurs, la Tunisie ne parvient pas à valoriser les initiatives prises au cours des années 2011-2012.

Jeux de dupes entre alliés

Une Troïka déséquilibrée face à une opposition divisée

La Troïka a été constituée au lendemain des élections d'octobre 2011. Elle est fondée sur l'alliance d'Ennahda, du CPR et d'Ettakatol disposant respectivement de 89, 29 et 20 des sièges à l'ANC. Au principe de cette alliance figure le refus d'une bipolarisation de la scène tunisienne et la conviction qu'il est possible de définir un régime inédit. Quinze mois plus tard, Ennahda a refusé la démission d'un de ses membres, Fattoum Attia [63], mais le CPR comme Ettakatol ont été significativement affaiblis par le départ de 14 membres pour le premier et de 9 pour le second. Le président de la République, qui bénéficie d'une forte reconnaissance internationale [64], a dû faire face à la défection de son bras droit, Mohamed Abbou, et de son conseiller, Ayoub Masoudi qui a déclaré que Moncef Marzouki était instrumentalisé par Rached Ghannouchi [65]. Ce dernier, classé parmi les 100 personnalités les plus influentes par le Time [66] exerce une fonction centrale, à la fois politique et religieuse, sans avoir un seul mandat électif.

La violence politique est une réalité, même si les autorités parviennent à la contenir. En avril, l'affaire Bousarsar–Essebsi prend une tournure judiciaire. Sur Shems FM, le premier –membre du Ministère des Affaires religieuses– déclare que lorsqu'il a scandé « mort à Essebsi » (al–mawt Essebsi) il ne voulait pas dire « mort physique », mais « mort politique et idéologique » de ce que l'ancien chef du gouvernement de transition représente : le revivificateur de la pensée bourguibienne. L'examen de la plainte contre l'imam Bousarsar a été reporté à la mi–avril 2013. D'autres faits viennent inquiéter les partisans d'une vie politique pluraliste et apaisée. Au printemps, le porte–parole du réseau Doustourouna –Jawhar Ben 'Mbarek, est violemment agressé à l'issue d'un meeting à Souk El Ahad dans le gouvernorat de Kebili [67] ; il doit la vie sauve aux militants locaux de son réseau ainsi qu'à des membres de l'Association des Diplômés Chômeurs qui le transportent d'urgence à l'hôpital de Sfax. Ses agresseurs courent toujours. Ennahda, de son côté, est victime de piratage électronique : la boîte du Premier Ministre Hamadi Jebali est attaquée, comme celle de Ghannouchi, arrêtée provisoirement après avoir été saturée de trolls : « voleur », « assassins », « chauve–souris ». Son gendre, le ministre des Affaires étrangères, Rafik Abdessalem Bouchleka, attaque l'opposition en employant l'expression Quwwa al–Ridda, « force de l'apostasie » [68]. Au début de l'automne, c'est un membre de Nidaâ Tounes, Lotfi Nagdh, président de l'Union régionale des agriculteurs et coordinateur provisoire du nouveau parti à Tataouine, qui est tué par des manifestants de la Ligue pour la défense de la révolution. Lorsque le ministère de l'Intérieur annonce que, selon l'autopsie, l'homme est décédé des suites d'un arrêt cardiaque, une polémique éclate. Ennahda présente Nidaâ Tounes comme un repaire d'anciens RCDistes (Ghannouchi l'avait déclaré « plus dangereux que les salafistes ») [69]. Pour Ennahda, la coalition est un repère d'anciens RCDistes et le soupçon d'islamité déficiente est récurrent. En réponse aux discours présentant les dirigeants de Nidaâ Tounes comme des individus ayant rompu avec l'islam, Essebsi, déclare sur les ondes de Shems FM : « Je suis plus musulman que Ghannouchi et je commence à douter de sa véritable foi islamique » [70]. Mohamed Talbi sort également de son mutisme pour critiquer Ghannouchi sur ExpressFM, appeler à la création d'une instance pour les musulmans laïques [71] avant de rejoindre Nidaâ Tounes. D'autres intellectuels tunisiens font le même choix bien que certains soient gênés par la présence d'anciens caciques ou compagnons de route du régime de Ben Ali. Mezri Haddad, le dernier ambassadeur de Tunisie à l'UNESCO à avoir été désigné par Ben Ali, qualifie Ghannouchi de « chef du salafisme en Tunisie » [72]. A gauche, douze partis soutenus par des personnalités politiques indépendantes organisent une nouvelle coalition portée notamment par Hama Hammami et Chokri Belaïd : le Front Populaire tunisien cherche à tracer une voie spécifique centrée sur une rupture avec l'économie libérale ; il organise un meeting en septembre [73] et se dote d'une charte politique [74].

Dans ce contexte très tendu, la cohabitation se prolonge, en dépit des désaccords relatifs aux attributions respectives des pouvoirs au sein de l'exécutif. L'expulsion de l'ex–Premier ministre libyen décidée par Jebali et, à l'inverse, le renvoi du Gouverneur

de la Banque centrale tunisienne par Marzouki ont été l'occasion de propos vigoureux bien que restant courtois. En revanche, ce sont des insultes et des menaces qui sont échangés au sein du Comité pour la séparation des pouvoirs de l'ANC durant l'été 2012 : profitant de l'absence du président de cette instance et de ses collaborateurs pour la réception de députés européens, les nahdhawis ont voulu faire adopter –sans programmation préalable– le principe d'un « régime parlementaire » en vote restreint et garantir l'adoption de ce texte lors des réunions plénières de la Constituante où ils escomptaient un vote majoritaire. Cette manœuvre a été très mal reçue dans les rangs du CPR. Le 24 août, pour la première fois depuis la constitution de la Troïka, Marzouki critique publiquement Ennahda à l'occasion du congrès de son parti. Il pointe du doigt les efforts déployés par le mouvement en vue de dominer les structures du pays [75]. A la suite des troubles de l'été, le président de la République se déclare favorable à la constitution d'un gouvernement restreint, centré sur la gestion des questions économiques et sociales. La réponse écrite annoncée par Hamadi Jebali n'est pas connue. L'affaire de la jeune femme violée par deux policiers alors que le troisième était occupé à extorquer de l'argent à son compagnon, occupe la scène médiatique. Déférée devant un tribunal, la victime est accusée d'« atteinte à la pudeur dans un lieu public ». Le Ministère de l'Intérieur reste silencieux, le chef du gouvernement Jebali refuse de s'exprimer sur le sujet, mais Moncef Marzouki, accueille la jeune femme pour lui présenter des excuses au nom de l'Etat. La justice n'en poursuit pas moins son cours et le médecin légiste rattaché au tribunal livre un rapport dans lequel il explique qu'il n'y a aucune preuve de violences liées au viol. Un non-lieu est signifié en première instance [76], mais le ministère public fait appel [77]. Quant aux policiers, ils sont officiellement inculpés pour viol six mois plus tard [78].

L'approche de la date butoir du 23 octobre, dans un contexte économique et social dégradé, conduit les membres de la Troïka à resserrer les rangs. Kamel Jendoubi, président de l'instance chargée de superviser les premières élections libres, a manifesté des réserves [79]. L'opposition crie à la fin de légitimité du gouvernement en place et se prépare pour des manifestations. En guise de réponse, Ghannouchi, appelle à fêter la première année de démocratie en Tunisie tout en refusant un débat avec Essebsi sur la chaîne d'information France 24 [80]. Une réunion entre alliés est organisée au siège d'Ennahdha pour fixer la date des futures élections au 23 juin 2013. L'opposition est fragmentée, elle manifeste sur deux jours (22–23 octobre) par incapacité à s'entendre et parce que le Ministère de l'Intérieur ne délivre pas les autorisations nécessaires. Reprenant le slogan du 14 janvier 2011, des manifestants crient « Dégage ! » sur l'avenue Bourguiba, d'autres devant l'ANC. Le morcellement des forces permet à la Ligue de la Protection de la Révolution (LPR) de prendre parfois le dessus dans les manifestations et de diluer les slogans « anti-gouvernement » dans d'autres « pro-gouvernement ». Soumayya Ghannouchi provoque l'opposition en publiant un texte sur Facebook où elle souhaite « une désagréable fête à tous les perdants, qui sont insignifiants, isolés, [ils] parlent trop sans rien dire, ils sont joueurs, leur travail et leur présence sont faibles au sein de la société ; leurs ressources

matérielles et d'information visent à troubler l'opinion publique... ils sont étrangers à la réalité du présent, instigateurs de discordes morales et physiques... » Parmi d'autres, Olfa Youssef répond en replaçant Soumayya Ghannouchi dans son statut de femme de ministre des Affaires étrangères qu'elle qualifie de parfait ignorant de la géographie et de l'histoire de son pays comme de celles du monde, pour le malheur des Tunisiens. La polémique entre les deux femmes se prolonge à l'occasion d'une affaire de mœurs, le « Sheratongate », qui atteint Rafik Abdessalem Bouchleka [81].

Fin novembre, Marzouki évoque à nouveau les défaillances des ministres dans la gestion des conflits sociaux (répression policière, tirs de chevrotine, hésitation à écarter le gouverneur de Siliana qui se trouve être un neveu de Jebali) et recommande de constituer un gouvernement d'union nationale. Ennahdha réagit via son porte-parole, Samir Dilou. A travers son réseau informel de communication (réseaux sociaux), le mouvement véhicule la rumeur d'un référendum sur la démission de Marzouki. L'incident est sans conséquence immédiate, mais c'est dans ce contexte que le rôle politique dévolu au Majlis al-Shûrâ d'Ennahda [82]. Ses membres se réunissent 3 jours durant, au début de l'année 2013, pour décider d'un remaniement ministériel, sans consulter les partenaires de la Troïka [83]. L'instance consultative d'Ennahda a été élue lors du congrès d'Ennahada, du 12 au 16 juillet 2012 [84]. Elle comprend 100 membres qui élisent leurs représentants au Bureau exécutif. Le shaykh Chourou en est l'homme fort : Ghannouchi a obtenu 72% des voix du congrès pour le poste de président, mais il a été devancé en nombre de voix par Chourou au sein du Majlis [85]. Les tensions internes au sein d'Ennahda croisent deux configurations : la première est un héritage de la dictature de Ben Ali et distingue les « locaux », les « prisonniers » et les « exilés » ; la seconde met face à face des « réformistes » –plutôt dans la jeune génération opposée au « régime des shaykhs »– et des « conservateurs ». Ghannouchi a préservé son rôle de pivot et de leader du mouvement. Mourou, l'un des fondateurs plusieurs fois placé hors d'Ennahda, a regretté publiquement que le rapport liminaire lors du congrès ne mentionne pas la reconnaissance des actes de terrorisme (Bab Swika, Sousse–Monastir, usage du vitriol). Le soupçon d'une collaboration avec Ben Ali a pesé sur lui comme sur d'autres « anciens combattants » (Bhiri, Dimni, Laâbidi), sans l'empêcher d'être élu lors du congrès au Majlis al-Shûra et à la vice-présidence du mouvement, et d'être désigné comme candidat d'Ennahdha pour la prochaine élection présidentielle [86].

En dépit de ces tensions, Ennahda fait corps face à l'adversité. Jebali a un contentieux qui l'oppose à Ghannouchi au sujet de Bouchleka depuis la mi-2012 au moins. Il souhaite remercier son ministre des Affaires étrangères dont il déplore l'incompétence, les maladresses voire l'arrogance vis-à-vis des Européens. Il lui reproche des relations privilégiées avec le Qatar sans conséquences du point de vue de l'aide financière attendue, et d'avoir commis des abus : l'attribution d'un passeport diplomatique à Ghannouchi (une fuite dans les médias a poussé le ministre à déclarer qu'un arrêté signé par la Présidence allouait à tous les chefs de partis des passeports

diplomatiques, ce que les intéressés ont alors découvert ; l'absence du texte de cet arrêté au JORT n'a pas amélioré la crédibilité du ministre) ; des vacances familiales aux Seychelles aux frais du contribuable ; le renvoi de diplomates expérimenté et leur remplacement par des nahdawis incompetents ; l'étalage sur une page Facebook de problèmes internes de fonctionnement du Ministère , en publiant une mise en garde et des blâmes adressés à des secrétaires d'Etat. Les rumeurs de remaniement ministériel sont allées bon train, à plusieurs reprises, sans autre effet que des démissions individuelles. Abdellatif Makki, président du Congrès en juillet, a évoqué l'isolement du mouvement, le gouffre croissant le séparant des autres partis politiques représentés au sein de l'ANC, des médias et des associations de la société civile. Néanmoins, Ennahda sait pouvoir compter sur l'appui d'une large partie de l'opinion et sur la coopération plus ou moins avouée de la constellation salafiste.

Une alliance de fait entre Ennahda et les salafistes

Constatant une tendance à la radicalité religieuse au sein d'une partie de la société tunisienne, l'un des responsables d'Ennahda, Ajmi Lourimi considère que le travail pédagogique auprès de la jeune génération n'a pas été à la hauteur de ce qui a été accompli par le Mouvement de la tendance islamique (MTI) dans les années 1980. Il en veut pour preuve l'attrait exercé par les télé-prédicateurs et les prédicateurs de quartier auto-proclamés. L'objectif, ajoute le responsable, consiste à dialoguer avec eux en vue de les insérer dans le jeu politique [87]. Rien n'est dit des différends doctrinaux susceptibles de les séparer. Ghannouchi ne manque pas de rappeler « l'obligation faite à tout musulman de combattre le zulm contre les jababira, grands ou petits » [88], et il n'a jamais critiqué ces partenaires lorsque ceux-ci ont appelé à la violence ou au meurtre. Le discours d'Ennahdha n'a pas changé dans ses grandes lignes, déclare Riahd Chîibi, membre du Conseil politique à la veille du Congrès, mais il s'est adapté au « large panel de radicalité » [89]. Ellouze est plus explicite encore lorsqu'il indique que la question de l'identité nationale ne sera tranchée qu'après l'instauration de l'Etat islamique par un jihâd dont il ne précise pas la forme [90]. Jamais les membres d'Ennahda ne se risquent à une disqualification religieuse de ces milieux, alors qu'ils ne s'en privent pas face à leurs adversaires politiques, relayés en cela par leurs compagnons de route radicaux : en avril 2012, le représentant du wahhabisme en Tunisie, Bechir ben Hsin n'hésite pas à qualifier d'« hérétique » tout opposant au gouvernement [91] ; en décembre, le chef de l'« association modérée de la sensibilisation et de la réforme » nouveau nom de l'association de la « promotion de la vertu et du pourchas du vice », Adel al-Ilmi, jure que les musulmans qu'il représente n'accepteront jamais que Béji Caïd Essebssi, Hama Hammami et « la bande d'ivrognes » dirigent le pays : une plainte pour diffamation est déposée contre lui par Hammami [92].

Cette entente cordiale face à l'adversité n'empêche pas des remous. Le 23 avril, Ridha Belhaj, porte-parole du Hizb Ettahrir (« Parti de la Libération ») qui proclame

ouvertement son objectif de restauration du califat, déclare qu'il ne déposera plus de demande de licence au gouvernement par refus de la condescendance avec laquelle il s'estime traité : il affirme que son parti a le droit d'exister per se, et non parce qu'un gouvernement issu d'une majorité élue le déciderait ainsi [93]. La rhétorique est de pure forme. Le Hizb Ettahrir obtient sa licence le 17 juillet à l'extrême fin des deux mois d'étude du dossier prévus par les autorités. Ses responsables ont accepté de modifier certains points de leur demande, en suivant le conseil de Zitoun. Et cela n'empêche nullement Belhaj de déclarer quelques semaines plus tard que la démocratie est un « faux messie » [94]. Quant au Jabhat al-Islah (« Front de la Réforme ») de Mohamed Khouja [95], il obtient sa licence dès la fin du mois de mai. Ennahda apporte sa caution en juillet 2012 lors d'un grand meeting qui affirme « La shari'a est notre voie, la réforme notre choix ». Ghannouchi, Wirghi, et Zitoun assistent à cette première entrée officielle des salafistes en politique. Mohamed Khouja y définit la représentation de l'islam comme une réalité englobant tous les aspects de la vie : « L'islam a apporté une shari'a mobile en fixité ; mobile suivant les changements de la société, et tenant sa fixité de la fixité de la Révélation. Elle est aussi valable pour tous lieux et tous temps » [96]. Les discours sont centrés sur la diabolisation de la « laïcité » et la promotion du système politique et économique « islamique ».

Et c'est bien sur un terrain religieux inséparable du politique que les partenaires se retrouvent. Même s'ils prennent certaines précautions, les nahdhawis ne se cachent pas pour se réunir avec leurs compagnons. Sous couvert d'inaugurer le Conseil Scientifique de la Zitouna, Ellouze rencontre, à huis-clos, le ministre Nourredine al-Khâdimi [97], Adel al-Ilmi, Belhaj, Bechir ben Hsin et Moncef al-Wirghi, maître de Penchac-silat (art martial indonésien) connu dans les années 90 pour être « l'entraîneur des kwenjiyya » (c'est-à-dire des « Ikwhan », des « Frères musulmans »). Décédé le 26 octobre 2012, Wirghi avait développé pendant son exil malaisien un nouvel art martial, le Zama-quitèl, plus proche du Kravmaga israélien que des arts martiaux traditionnels ; ses disciples sont de plus en plus nombreux et font tous partie d'une mouvance radicale. Outre Ellouze, il avait pour ami Abou Ayoub, le représentant d'AQMI en Tunisie. Nous contestons l'analyse des spécialistes qui considèrent que Ghannouchi aurait accompli un tournant décisif et rompu avec ces milieux à la fin des années 1980. Des faits récents confirment qu'il n'a pas quitté la mouvance intégraliste. Lors d'une prédication datée du 10 Août, publiée sur son site, Ghannouchi déclare que « les ennemis de l'islam sont prêts, comme Samson, à détruire le pays dans le but de déchoir Ennahdha du pouvoir » ; il vise les médias dont « une grande partie sont adeptes du mensonge et de la diffamation, déforment certains faits et réalités » et « incitent à la haine contre Ennahdha » ; cette parole offensive est précédée d'une méditation sur la reconquête de la Mecque avec toute la symbolique politique qu'elle comporte [98].

L'affaire de la vidéo de Ghannouchi, tournée par des salafistes à son insu, prouve, s'il en était besoin, qu'il n'est pas seulement question de lexique et d'univers symbolique

sans portée pratique et politique. Ghannouchi y évoque ses craintes quant au positionnement de l'armée et au pouvoir grandissant des « laïcs », au retour potentiel du RCD et à la confusion autour du rapport sharî'a–islam et « religion et politique » (dîn wa dawla). Les laïcs, dit-il, veulent l'islam sans la sharî'a alors que l'islam est la sharî'a et la sharî'a est l'islam : « Il y a certains [laïcs] qui ont proposé de reformuler le premier article [de la Constitution] en inscrivant que l'islam est la religion de la majorité des Tunisiens, nous avons refusé car ceci aurait pour effet de dire que l'Etat est laïque, chose que nous ne voulons pas. Nous avons maintenu 'l'islam est sa religion' afin d'insister sur le fait que l'Etat est islamique. Cet article existe depuis l'indépendance, mais il n'a pas empêché les dirigeants de transgresser les pires interdits, de formuler les pires moqueries et autres critiques de l'islam. Nous souhaitons le renforcer par un article qui l'encadre par la sharî'a comme source parmi d'autres ou source unique. Il faut tester si la société est prête à accepter un tel projet avant de le mettre en œuvre... nos divergences ne concernent en rien le fiqh al-dîn (« jurisprudence religieuse »), mais le fiqh al-waqiâ' (jurisprudence de la réalité immédiate)... nous différons dans la façon de soigner ce malade [la société], car tous les soins sont compris par l'islam. Tous les médicaments sont dans la pharmacie de l'islam, mais il faut que le médecin puisse diagnostiquer la maladie pour administrer le médicament adéquat. L'islam politique est le médecin » [99]. Ghannouchi expose également la volonté d'Ennahdha d'exercer la gouvernance sur le pays en mettant en garde contre ce qui s'est passé en Algérie où l'épreuve de force a été finalement perdue par ceux qui se réclamaient de l'islam. Il reconnaît cependant l'amateurisme des ministres. Il conclut cet entretien en opposant encore une fois la « laïcité » à l'« islam », incluant dans le collectif « nous », Ennahda et les salafistes [100].

Ennahda doit admettre l'authenticité de l'enregistrement, mais Dilou et Amir Laryaedh déclarent qu'il y a eu trucage et que les faits remontent au mois de février 2012. Une version expurgée des mises en garde contre la police et l'armée circule alors sur Youtube. Après une légère hésitation, Ghannouchi est contraint de reconnaître la réalité de l'entretien, qu'il situe en avril 2012, mais il défend son positionnement [101], nie avoir voulu exprimer une défiance à l'encontre de l'armée [102] et stigmatise ceux qui, à ses yeux, sortent ses dires de leur contexte. Il est poursuivi en justice [103] par un avocat (rejoint par d'autres plus tard), pour « menace », « haute trahison », « atteinte à la sûreté de l'Etat », mais le tribunal n'a pas encore statué sur la validité d'une telle procédure [104]. Dans la foulée circule une autre vidéo tournée à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril. On y voit l'imam wahhabite Ben Hsin reprocher à son interlocuteur Ghannouchi d'avoir abandonné le combat pour introduire la mention de la sharî'a dans la Constitution. Ben Hsin appelle à un référendum sur la question, il évoque ses échanges avec Ellouze à ce sujet. Ghannouchi lui donne son interprétation de l'article 1 de la Constitution : c'est l'« Etat » qui est islamique et arabe et non le « peuple ». Ben Hsin lui pose alors la question du Code du Statut Personnel qui n'est pas conforme à la sharî'a, et Ghannouchi de lui répondre que la loi peut tout changer et qu'elle est interprétable à

souhait par « le plus fort » : « nous lui enlèverons des articles et en modifierons d'autres, il suffit de renforcer la présence islamique dans le pays » ; « nous ne possédons pas le pays, il faut patienter et faire les choses par étapes ». Ben Hsin acquiesce au principe de l'application par étapes, alors qu'il avait préalablement critiqué violemment cette position d'Ennahdha dans ses prêches. La répartition des rôles a été fixée dès le début de la conversation : « Nous faisons partie de la même cause : certains avec les prêches et le savoir et d'autres en politique » [105].

En acteur politique de talent qu'il est, Ghannouchi surmonte une épreuve qui a surtout coûté à ses alliés du CPR et d'Ettakatol. Sa ligne idéologique reste inchangée, comme en témoigne un entretien à Chattam House sur sa conception de la démocratie fondée sur une « uniting cultural platform that makes a transition from one party to another a transition among analogous rather than contrasting sides » [106]. En va-t-il différemment pour Jebali, auteur d'une sortie sur la restauration du califat avant d'être désigné Premier ministre et d'un lapsus sur « l'instauration de la dictature » lors de son discours au Congrès d'Ennahda ? Oui et non. Le 30 novembre lors d'une visite à Zarzis, Jebali tient à faire la prédication du vendredi dans une mosquée de la ville : il insiste sur son intention d'utiliser les mosquées pour autre chose que la religion au sens des 'ibadat (« prières » et « rites »), afin d'y inclure les « choses de la vie » ; il appelle à faire confiance à l'autorité [107]. La voie est ouverte pour un Bechir ben Hsin, qui refuse la neutralité politique des mosquées [108]. Début 2013, ce dernier invite le prêcheur koweïtien Nabil al-Awadhi [109], qui est accueilli à l'aéroport Tunis-Carthage par une foule arborant les drapeaux blanc et noir du qitâl (« combat ») et par Deymi, directeur du cabinet du président de la République. Les médias boycottent l'événement à l'exception de la chaîne Zitouna TV qui passe en boucle les festivités organisées comme cette farandole de petites filles voilées qui se prend en photo en tournant autour du prêcheur arborant des pancartes « hijabi 'iffati », ou « hijabi nouri » [110]. L'accueil est cependant houleux à Carthage, où la prédication prévue doit être annulée. Et c'est Mourou qui, tout en soulignant certaines différences de conception avec le prédicateur-hôte de la Tunisie, lui adresse des excuses pour la manière dont des médias l'ont traité : « Il n'y a pas d'objections sur l'avènement en Tunisie de ce genre de personnes, c'est plutôt leurs discours qui doivent être au diapason du quotidien du tunisien » [111].

Introuvable « troisième voie »

La Constitution tunisienne : une rédaction qui n'en finit pas

L'adoption de la Constitution égyptienne post-Moubarak a été le résultat d'un coup de force des Frères musulmans contre les règles imposées par l'armée et contre la volonté de l'opposition politique. La situation tunisienne est singulièrement différente : qu'il le veuille ou non, le parti arrivé premier aux élections libres doit composer avec ses

alliés. Or des désaccords de fond les séparent. A la mi-mars, une réunion du Conseil d'Ennahda porte sur la question de la shari'a, du salafisme et de l'UGTT [112]. Les positions ne concordent pas initialement mais le différend porte sur la stratégie et non sur l'idéologie. Le 22, lors d'une conférence de presse, Ghannouchi déclare que son mouvement abandonne le souhait d'une référence explicite à la shari'a dans la Constitution, déclaration confirmée quelques jours plus tard [113]. Comme le montrent les faits intervenus ultérieurement, Ennahdha s'inscrit dans une gymnastique linguistique sans abandonner réellement la shari'a comme projet de société. La méthode consiste en une application graduelle et une préparation, une sensibilisation du peuple avant assimilation et application définitive. Le projet de constitution [114] circulant au sein du mouvement [115] comporte différentes déclinaisons du concept de shari'a, sur le mode « express differently ». Les déclarations de Chourou et d'Ellouze sont plus explicites et radicales sur le sujet, celles de Mourou vont dans le sens d'un projet diffus et lent. Piratée en avril, la boîte aux lettres du ministre de l'Agriculture permet à Anonymous de diffuser une note interne d'Ennahda relative à la shari'a [116]. Les 4e et 5e lignes de la 2e page de cette note permettent de comprendre pourquoi Ennahdha a milité en faveur de l'introduction d'un nouvel article, le 2e du projet de constitution.

Début juin, Ennahda propose de spécifier la primauté de l'article 1e de la Constitution sur tous les autres, en interprétant celui-ci comme faisant de l'islam non seulement la religion de la Tunisie mais celle de l'Etat. Une telle conception va à l'encontre de celle qui prévaut depuis 1956. L'opposition y voit une manière de contourner l'obstacle de la référence explicite à la shari'a. La proposition de Neji Jemal, député Ennahda, de déclarer que le président de la République pourrait ne pas être musulman est contredite par une nouvelle tentative visant à accorder une valeur primordiale à l'article 1e. Cette proposition vise à interdire la promulgation de toute loi contraire à l'« islamité » de l'Etat tunisien. Cette proposition envenime la réunion de la commission des Principes fondamentaux et de l'avant-propos de la Constitution. Des députés (Rafiq Tlili, Mouldi Riahi et Issam Chebbi) demandent à leurs homologues d'Ennahdha d'arrêter d'utiliser la « religion », de renoncer à vouloir réintroduire indirectement la question de la shari'a et de ne plus prétendre être les seuls à savoir ce qu'est l'islam [117].

Le 1er août, au sein de la Commission Droits et Libertés de l'ANC, Ennahda présente et fait voter un article de la future Constitution où le statut de la femme est révisé : « L'Etat assure la protection des droits de la femme, de ses acquis, sous le principe de complémentarité avec l'homme au sein de la famille et en tant qu'associée de l'homme dans le développement de la patrie ». La femme est ici définie en fonction de l'homme et de sa famille. Elle perd son statut de citoyenne égale à l'homme, garanti par le Code du statut personnel de 1956 et la Constitution même si l'égalité n'est pas totalement effective dans le droit. Cette affaire provoque un tollé au sein de la classe politique, et d'abord parmi les membres de la Troïka puisque que c'est une députée d'Ettakatol

(démissionnaire depuis), Selma Mabrouk, qui lance une pétition « Je suis une femme tunisienne et avant d'être une femme ou une Tunisienne, je suis un être humain et une citoyenne à part entière » [118]. La campagne est reprise dans les médias [119] et les réseaux sociaux [120]. Une marche est organisée le 5 août, dans toute la Tunisie, pour dénoncer ces articles. La police disperse la plupart des manifestants au motif que l'autorisation n'a pas été accordée. Meherzia Labidi-Maïza, vice-présidente de l'ANC et députée d'Ennahda, réplique que le terme de « complémentarité » ne signifie pas « inégalité », interprétation que rejette l'opposition et une partie de la majorité. L'article n'est pas adopté en séance plénière, mais le 3 octobre, Adel al-Ilmi est reçu à l'ANC pour présenter une pétition en faveur de la légalisation de la polygamie [121].

La problématique du statut et des droits de la femme est un enjeu majeur pour la Tunisie et au-delà. Ce que porte le Code de statut personnel tunisien c'est une rupture avec le droit traditionnel musulman : « A l'inverse des autres codes, dont les codes marocains et algériens de la famille, aucune condition d'islamité ou de conformité à la chariâ ou à une quelconque école juridique de l'islam ou à une opinion se prévalant d'un rite n'est exigée » [122]. C'est autour de la réintroduction ou non d'un droit musulman porté par des autorités religieuses qui auraient le dernier mot que se dessine une ligne de fracture entre deux camps. Appuyé par les salafistes à l'extérieur de l'ANC et quelques partis en son sein, Ennahda défend cette option, mais pas ses alliés de la Troïka ni la très grande majorité de l'opposition. La date du 23 octobre initialement prévue pour adopter la nouvelle loi fondamentale n'est pas tenue. Les députés de l'ANC, même ceux de la Troïka, ne parviennent pas à s'accorder, ni sur la nature de l'Etat, ni sur celle du régime (parlementaire ou semi-présidentiel) [123]. Une nouvelle date butoir est fixée pour le mois d'avril 2013. Le 14 décembre, l'ANC publie un deuxième avant-projet de Constitution. L'article 15 soulève des protestations car il permet de s'affranchir du droit international et les conséquences qui peuvent en découler sont nombreuses : limitations de l'action des ONG, des instances financières internationales (FMI, OMC, Banque Mondiale...), perte de crédibilité financière à l'international, révision des accords bilatéraux et multilatéraux. Fin janvier 2013, rien n'a encore été décidé.

Autour du Sacré

La problématique du « sacré », du « respect des croyances » et de la « transgression des préceptes religieux » a pris une dimension universelle au cours de la première décennie du XXI^e siècle, c'est un fait, n'en déplaise aux culturalistes [124]. Dans l'optique de certains leaders tunisiens, à commencer par ceux d'Ennahda, il importe d'extirper par la loi un mal qui est le produit d'une influence néfaste de « l'Occident sécularisé » en général et de la « France laïque » en particulier. Au sein de l'aile radicale des milieux salafistes, l'usage de la violence est assumé. Le milieu artistique, intellectuel et journalistique est particulièrement visé.

En avril 2012, Jalel Brik, un des opposants les plus farouches à Ghannouchi, qui a mis

en ligne de nombreuses vidéos dans lesquelles il dénonce avec un ton souvent ordurier les membres du gouvernement (on lui a reproché en particulier la diffusion d'une vidéo produite en 1991 par le pouvoir pour discréditer Ali Laarayedh alors en prison et montrant l'actuel ministre de l'Intérieur ayant une relation sexuelle avec un codétenu) est attaqué à l'arme blanche par un groupe de salafistes à la sortie d'un café sur les Champs-Élysées. Sur son blog, il montre les photos de son hospitalisation et de ses blessures. Ses agresseurs sont interpellés et l'affaire est étouffée en France comme en Tunisie. Deux mois plus tard, alors que son mur Facebook compte plus de 27 000 fans, Jalel Brick s'en prend au prophète de l'islam en l'insultant et en le traitant de « pédophile » ; il affirme que son propre « père est plus noble que Muhammad » et que « Allah est un être qui n'existe pas ». Cette sortie suscite un tollé dans les médias et dans les milieux politiques. Khedimi, le ministre des Affaires religieuses demande son extradition. Bechir ben Hsin réclame l'application de la sentence prévue pour la « sortie de la religion » [125]. De nombreuses incitations au meurtre du murtadd [« athée »] et du kâfir [« hérétique »] circulent sur la « toile ». Des avocats portent plainte contre lui. Dans un acte de contrition diffusé sous forme de vidéo, Brick présente ses excuses, prétextant l'état altéré de sa conscience à la suite d'une soirée de beuverie [126].

Un an après la projection du film La laïcité Inch Allah, les esprits sont échauffés. L'exposition du Printemps des Arts, manifestation culturelle organisée à la Marsa, ouvre le 9 juin. Or, certaines œuvres sont jugés offensants et blasphématoires par Adel al-Ilmi, qui se présente comme le garant de l'ordre moral et religieux avec l'appui d'un huissier. Des imams centrent leur prédication sur le sujet, sans craindre de falsifier la réalité (il est question d'un string ou d'une « ascension » de Muhammad qui n'ont jamais figuré dans l'exposition) afin de mieux mobiliser l'opinion. Le ministre des Affaires religieuses renchérit. Sur les réseaux sociaux circulent des appels à égorger les artistes et les personnalités politiques ayant visité l'exposition – avec leurs identités et adresses– (c'est le cas notamment de Nejib Chebbi, président du PDP et de Issam Chebbi). Suivent des heurts entre salafistes, police et armée au Kram et à Fouchana (dans la banlieue sud de Tunis), et entre salafistes et habitants de la Marsa. A Sijoumi, le tribunal et un poste de police sont incendiés. A Hayy al-Tadhamoun le siège du PDP et un poste de police subissent le même sort. Le 12 juin, le bloc Ennahda propose d'insérer dans le projet de Constitution un article incriminant l'atteinte au sacré. Dans un communiqué, les responsables de la Troïka –Marzouki, Jebali, Jaafar– déclarent que l' « extrémisme islamique » « qui instrumentalise la religion » et l' « extrémisme laïque » sont responsables des événements [127] ; ils promettent de faire preuve de la plus grande rigueur contre les casseurs et perturbateurs en faisant référence à l'application de la loi contre le « terrorisme ».

Ghannouchi appelle à manifester dans les rues à la suite de la prière du vendredi pour sauver la « révolution » et défendre le « sacré », tout en fustigeant al-Dhawahiri, à la tête d'al-Qaida depuis l'exécution de Ben Laden, pour rappeler que cet Egyptien n'a pas d'influence en Tunisie et que les gens de son espèce ont fait du tort à tous les

pays où ils ont voulu imposer leur idéologie [128]. Le ministère de l'Intérieur craint d'être débordé par les manifestants. Aussi indique-t-il par un communiqué qu'il n'autorise aucune démonstration dans les rues. Ennahda renonce à son appel, faisant coup double : fermeté sur le principe de la non atteinte au « sacré » ; souplesse dans l'application. Les salafistes renoncent à leur tour, ce qui ne permet pas de distinguer les différents groupes. Un collectif d'artistes, d'avocats, de députés, d'intellectuels et de personnalités politiques se constitue et dépose une plainte contre les ministres de l'Intérieur (Laârayedh), des Affaires religieuses (Noureddine El Khâdimi) et de la Culture (Mehdi Mabrouk) ainsi que contre l'huissier à l'origine de l'affaire, qui a été condamné à 1 000 dt d'amende pour « trouble à l'ordre public ». A titre de comparaison, deux Tunisiens ayant exprimé leur athéisme en se moquant du prophète de l'islam sur les réseaux ont écopé de 7 ans et demi d'emprisonnement et 7000 dt d'amende pour la même charge [129]. D'autres Tunisiens connus pour être athées subissent des menaces et intimidations quasi-quotidiennes. Les quelques Tunisiens de confession bouddhiste ont enlevé tous les signes religieux extérieurs à leur domicile, après avoir reçu des « conseils » pour se faire discrets. Et, fin novembre, Hannibal TV n'hésite pas à diffuser le prêche d'un imam aux propos explicitement hostiles aux juifs [130].

Le Congrès d'Ennahda se conclut par l'adoption d'une loi incriminant les atteintes au sacré [131] et, entre le 1^e et le 3 août, le bloc parlementaire du mouvement tente de faire adopter celle-ci [132] lors de la séance plénière de la Constituante [133]. L'initiative est repoussée au terme de plusieurs semaines par le président de l'ANC, Ben Jaafar [134]. Une campagne d'opinion est parallèlement lancée par le parti, avec pour mot d'ordre : « Fais une prière pour le Prophète (S) ». A Hammamet, Sousse, Monastir et Tunis, des militants interpellent des touristes pour leur tenir des discours prosélytes. Le premier jour du mois de Ramadan, le gouverneur de l'Ariana (banlieue nord de Tunis) accompagné de policiers et de salafistes, oblige les restaurants et les cafés à fermer au nom du respect dû aux jeûneurs, sans qu'il y ait eu une quelconque circulaire ministérielle dans ce sens. A Jendouba, des salafistes sèment la panique en pourchassant des non-jeûneurs et en menaçant de représailles les restaurants et les cafés restés ouverts. Quelques jours plus tard, Sofiane Chourabi, journaliste et blogueur connu pour son activisme contre Ennahda et le gouvernement, est arrêté sur une plage des environs de Kelibia et inculpé pour ivresse publique et outrage public à la pudeur. En juillet, Rim al-Benna, actrice et mannequin, et Raafa Ayedi, professeur d'anglais, avaient successivement décidé de porter plainte après avoir été maltraitées par la police. Dans les deux cas, leur interpellation a eu lieu la nuit, alors qu'elles se trouvaient en voiture. Elles affirment avoir été insultées, interrogées sur leur manière de s'habiller, leurs rapports avec les hommes, et leur consommation d'alcool – la seconde ayant été contrainte de se rendre dans un poste de police et « maltraitée ». Un collectif d'avocats présente bénévolement ses services et publie des conseils juridiques pour ce genre d'affaires.

Le mois de ramadan a permis de lancer un nouveau programme sur la chaîne

nationale, présentant la famille idéale tunisienne post-révolutionnaire : l'enfant habillé à la talibane, les fillettes voilées et la maman portant un niqâb. Cette première diffusion crée une polémique dans les journaux et sur les réseaux sociaux. La chaîne est obligée de bloquer la série durant une journée mais exclut son retrait et la relance le lendemain. La programmation religieuse traditionnelle fait, quant à elle, une large place à Mourou et Khâdimi qui ont leur émission quotidienne. Les psalmodieurs « canoniques » du Coran (Hosari, Abdessamad, Soudaisi, Bouraq) sont remplacés par des récitateurs qui, de l'avis d'auditeurs avertis, ont de piètres voix, psalmodiant « à l'orientale » avec beaucoup d'inflexions (pleurs ou boule à la gorge), qui rappelle les usages chiites ou salafistes. La star des prédicateurs palestiniens, Abdejabbar Said, est invitée pour rappeler les auditeurs à leurs devoirs religieux (da'awa) en utilisant un registre wahhabite (rôle de la femme, statut de la femme, habit de la femme, habit de l'homme, importance de la barbe, relation homme-femme, obligations faites aux femmes lorsqu'elles se tiennent face à l'homme...). Sont aussi diffusés des feuillets historiques qui font référence aux héros de l'histoire islamique arabe. La série Omar rencontre un fort succès en dépit de la violence de certaines scènes.

Cette action médiatique est à rapprocher de la réorganisation de l'islam juridique au sein de la Cité. La première initiative d'importance est l'organisation du Congrès de la réforme du fiqh politique. Pour Ghannouchi, la tenue de ce congrès est la preuve qu'une « révolution » a bien eu lieu et que le shaykh Qaradâwî en est l'« initiateur » ; il se réjouit de voir que la Tunisie découvre pour la première fois les « savants de l'islam » et que les éléments unificateurs des Tunisiens sont la « citoyenneté » et l'« islam ». Youssef al-Qaradâwî, de son côté, met l'accent sur les difficultés d'organisation du congrès : l'émir de Sheriqa avait promis de l'accueillir puis s'est rétracté sous la pression d'Abou Dhabi ; enregistré à Dublin, une première session a eu lieu à Londres, les deuxième et troisième à Istanbul et c'est au Qatar qu'il a fallu ensuite trouver une solution de repli. Le principe fondamental de « gouvernement » est un « prince élu par le peuple » dont les « ailes sont coupées » et qui est « enchaîné » par le Coran, la Sunna, les « hommes de Loi » (al-tash'ri') et le Majlis al-Shûrâ non démocratiquement élu et dont la norme de fonctionnement est le consensus. Dans cette intervention et dans d'autres [135], Qaradâwî confirme que le « régime parlementaire » n'est pas « islamique ». Il souligne le rôle du Qatar dans le soutien aux révolutions en Tunisie et en Egypte. Il annonce aussi l'ouverture d'un Bureau des savants musulmans à Tunis, et qualifie Ghannouchi de personnalité du « centre » (al-wasatiyya), lui-même appelant au « centre revivifié » (al-wassatiyya al-mujaddada [136]).

En ce printemps 2012, des bruits circulent d'un possible abandon par Ghannouchi de la direction d'Ennahda, pour prendre la succession de Qaradâwî (dont il serait le favori) à la tête de l'Union mondiale des ulémas. Mais, en septembre, « Arabonline » publie un article sur la succession de Qaradâwî à la tête de l'Organisation internationale des Ikhwan (« Frères musulmans ») à travers l'Union mondiale des ulémas. Il y est écrit que

L'émir du Qatar aurait choisi Khaled Mechâal pour succéder à Qaradâwî, coupant court aux dissensions au sein de l'organisation entre les divers prétendants : Al-Awda, Daddou et Ghannouchi [137]. Voyant son horizon se resserrer dans un cadre tunisien et européen (il est membre du Conseil européen de la Fatwa), Ghannouchi lance la structuration du Haut Conseil Islamique prévu dans le projet de Constitution d'Ennahdha. Il s'agit de créer des centres de fatwa dans tous les gouvernorats de la Tunisie, action chapeautée par Khâdimi, le ministre des Affaires religieuses. Le 1^{er} août, ce dernier annonce une série de mesures et de réalisations dont la réinstauration des Awqaf, la création d'« administrations locales des affaires religieuses », le développement de moyens pour pourvoir à l'éducation religieuse et l'enseignement du Coran pour les prisonniers. Dans cette perspective de contrôle et de régulation du corps social par le « religieux », Adel al-Ilmi soumet un projet de remise de peine, voire de remise en liberté pour tout prisonnier ayant appris le Coran par cœur [138]. Un programme d'enseignement religieux dans la police, composé par ses soins, est déjà sur l'établi. [139].

L'occupation de la rue : un enjeu crucial entre les deux camps

La bipolarisation croissante de la vie politique tunisienne est un fait, celle de la société l'est partiellement : les difficultés et souffrances rencontrées par les catégories les plus défavorisées perturbent cette représentation d'avant-plan. La première manifestation d'envergure après les élections de l'automne 2011 est celle du 9 avril, organisée par une partie importante de l'opposition. Elle suscite une répression policière sur l'avenue Bourguiba, mais aussi l'action de contre-manifestants dont un est repéré pour avoir été formé dans un camp d'AQMI en Libye [140]. Ghannouchi, Al-Arayedh et Dilou affirment que ce sont les « staliniens » qui ont provoqué les troubles du 9 avril ; Hammami leur donne la réplique [141]. Le positionnement des forces de l'ordre, formées dans un cadre dictatorial, est délicat : il ne semble pas prédéterminé par une orientation idéologique liée à l'un des deux camps. Au printemps, en effet, le syndicat des forces de police menace de prendre l'initiative pour stopper les actions des salafistes qui attaquent les points de vente d'alcool et bousculent les consommateurs, et sans attendre –selon les sources connues– les ordres du ministre l'Intérieur ou de la Défense, les forces spéciales de la police et de la gendarmerie se positionnent dans certaines villes en vue d'opérations qu'elles espèrent rapides et efficaces, car la quantité d'armes estimée est trop grande pour que les autorités continuent à les laisser circuler dans la nature. Mais les annonces ne sont pas toujours pas suivies d'effet [142].

Des quartiers, le plus souvent populaires, échappent partiellement au contrôle de l'Etat. A Khereddine, quartier modeste au nord de la Goulette, des salafistes prennent la direction d'une mosquée. Ils y organisent un « cercle de débat » pour y dénoncer les complots sionistes–juifs, occidentaux–chrétiens, américains, qataris... autant de « polythéistes » qui voudraient empêcher la prospérité de la Tunisie et l'expansion de

l'islam. Les Saoudiens n'entrent pas dans leur vindicte, ils sont qualifiés de « vrais supports de l'islam » en fournissant argent et logistique. Ils reconnaissent d'ailleurs bénéficiaire d'un statut privilégié dans la société depuis la chute de Ben Ali. Face à de telles situations, l'avocat Ahmed Ben Hassena décide de porter plainte pour non-respect de l'application de la loi, manquement au devoir et non-interpellation de criminels. L'affaire est toujours en instruction au début de l'année 2013 alors que d'autres manœuvres d'intimidation de salafistes à l'encontre des « laïcs » ont eu lieu à la Goulette, accompagnées de prédications violentes contre les juifs, chrétiens, musulmans munâfiqun [« fautifs », « hypocrites » d'un point de vue religieux], athées, sceptiques, femmes non voilées. Ici, comme au Kram et à Carthage les murs sont couverts d'affiches de Hizb Al-Tahrir et de groupes salafistes divers appelant à des cours d'« islam », des sessions de fiqh, des conférences sur le hijab. Ghannouchi les considère comme « porteurs de culture » non comme « menace pour la sécurité générale » et met en garde contre tout recours à la force à leur encontre [143].

En août, pourtant, des mosquées sont boycottées pour la prière du Tarawi'h, afin de marquer le rejet de leur contrôle par des salafistes et du contenu violent de leurs prêches. On peut citer le cas de la mosquée Omar à la Goulette, de la mosquée du Ksar à Tunis, de la Grande Mosquée à Sfax et de la mosquée al-Hideya à Béja (des armes blanches et des barres de fer y ont été utilisées pour régler des différends dans l'ordre du fiqh). Khâdimi déclare à l'agence Tunis Press que ce problème ne relève pas uniquement de sa compétence mais de celle du ministre de l'Intérieur. Un couple de touristes franco-syrien est agressé pour avoir bu une bière dans le hall de l'hôtel, à Hammamet. Le 16 août, en marge du festival de Bizerte, un élu socialiste de la Sarthe, Jamel Gharbi, est victime d'une agression perpétrée par des salafistes [144]. La réaction du gouvernement tarde à venir [145]. Des scandales font surface : une fille est violée par des policiers à Carthage, un jeune de 25 ans meurt sous la torture à Sijoumi, des manifestants sont violentés lors de leur arrestation. Depuis cette seconde partie de l'été, l'expression de « guerre civile » potentielle court dans certains échanges. Parmi les opposants, nombreux sont ceux qui ne voient pas d'issue démocratique à la domination politique d'Ennahda. Ils considèrent que des troubles pourraient servir à l'actuel gouvernement pour déclarer l'état d'urgence et transformer l'ANC en Parlement durable. La Ligue Tunisienne de la Protection de la Révolution est de plus en plus active dans ce contexte. Ghannouchi l'a déclarée « conscience du pays » [146] et Ennahdha la défend contre les demandes de dissolution.

Le pseudo-film posté sur Youtube, L'innocence des musulmans, provoque l'emballement parallèlement à la mobilisation sociale. Le contenu suscite la désapprobation générale. En revanche, les caricatures parues dans Charlie Hebdo sont défendues par ceux pour qui la liberté d'expression ne doit pas être entravée par un interdit sur le blasphème [147] ; mais la position ne fait pas l'unanimité dans l'opposition, y compris à l'extrême-gauche [148] Cependant, la manifestation du 14 septembre modifie la donne. Partie de la mosquée al-Fath, dans le centre de Tunis,

elle est encadrée par la police jusqu'à l'ambassade (6 km environ, à proximité du lac). Nombre de bus jaunes (transports publics), de bus inter-cités et de bus privés permettent à d'autres manifestants de rejoindre la foule. Les forces de l'ordre sont débordées par cet afflux et pourtant le quartier est hyper-sécurisé : il n'est qu'à 5km du palais présidentiel, à 1,5km de la base de la gendarmerie nationale, à 100m d'une base militaire, à 50m de la station de la gestion des ondes (l'espionnage électronique) et à 30m de la Bourse des valeurs. 4 manifestants trouvent la mort et les dégâts matériels sont importants. Une enquête est ouverte pour savoir si les tirs meurtriers sont venus des forces de polices ou des marines postés sur le toit de l'ambassade. Ghannouchi remet le projet de la loi anti-blasphème à l'ordre du jour tout en critiquant le ministre de l'Intérieur pour la gestion des événements. Marzouki incrimine les auteurs d'actes violents contre l'ambassade et l'école américaines. Jebali ne fait aucune déclaration. Youssef Seddik demande publiquement la démission du ministre de l'Intérieur. Durant toute la semaine, des actes de violence sont enregistrés contre des cafés, des bars et des hôtels.

La police reçoit l'ordre d'interpeler les chefs salafistes responsables, décision à laquelle s'était jusqu'alors toujours refusé le gouvernement Jebali. Chef de l'association Ansar al-Sharî'a, dont les membres se considèrent comme des jihadistes, Abu lyadh avait au printemps menacé d'utiliser la violence contre le gouvernement s'il se sentait menacé [<http://www.youtube.com/watch?v=O-ZJhm97gJg>]. Imâm à la mosquée al-Fath, il prêchait l'engagement nécessaire pour « rectifier les déviants » dans la mesure où la « politique est un autre mot pour désigner l'islam » [149]. Au lendemain du 14 septembre, il est en fuite après la perquisition de son domicile. Cela ne l'empêche pas, sous le regard des caméras, de participer aux funérailles d'un des manifestants tués par balle. Parmi les militants arrêtés figure Mohamed Bakhti, condamné à 12 ans de prison pour complicité à des actes terroristes en 2007, amnistié après janvier 2011 et responsable du blocus de la Manouba au printemps 2012 [150]. Dès la fin du mois, il s'engage avec une cinquantaine de salafistes dans une grève de la faim qui lui coûte la vie. Cette action est arrêtée après un second décès et des négociations conduites par des proches. Le président Moncef Marzouki annonce l'instauration d'une commission d'enquête pour connaître les circonstances exactes des deux décès et les responsabilités engagées [151]. Abu lyadh reste introuvable, multiplie les annonces et écope d'une condamnation par contumace à une année de prison pour incitations à la violence. Une information paraît dans Al-Jarida concernant la nomination de deux de ses proches à des postes importants au sein du Ministère de l'Intérieur : l'un est formateur, l'autre responsable de la sûreté à Gafsa. Selon le journal, le premier a inclus dans son programme de formation une matière intitulée « culture religieuse ». Dans le même temps, AQMI demande à Ennahdha l'annulation de la loi anti-terroriste [152].

En octobre, Ansar al Sharî'a, qui dispose d'un bastion au Kram, appelle les gens à investir les rues [153]. En décembre, une bombe est désamorcée à temps à

Kairouan [154]. Au cours des huit derniers mois de 2012, plus de trente sanctuaires soufis ont été partiellement détruits (Sidi Ali Ben Salem à Gabès, Sidi Ahmed Al Ghout à Douz, d'autres à Akouda, Gafsa, Monastir Kairouan ; des attentats ont été déjoués à Sidi Sa'hbi et à Sidi Bou Saïd). Ces attentats conduisent Mehdi Mabrouk, ministre de la Culture, à lancer un plan d'urgence de sécurisation des lieux sacrés le 26 janvier 2013. Obéissant à l'air du temps, le magazine pour jeunes Qaws Quzah' (« Arc-en-ciel ») publie un article sur la fabrication de cocktails Molotov. Le ministre de la Jeunesse et de la Femme porte plainte contre lui et cette campagne de promotion de la violence jugée « débile », mais n'engage aucune procédure de contrôle vis-à-vis des jardins d'enfants islamistes où des mises en scène d'actes violents sont dénoncés [155]. La LPR continue de menacer les activités des partis de l'opposition et tout particulièrement de Nidaâ Tounes en cherchant à empêcher la tenue des réunions et des meetings, avec pour cible principale Nidaâ Tounes dont les bureaux sont l'objet d'actes de vandalisme à Monastir et à Menzel Bouzalfa comme à Tunis où des cocktails Molotov ont été utilisés. Le ministère de l'Intérieur réaffirme la liberté et la protection des activités des partis légalisés en menaçant ceux qui s'y opposent [156]. C'est dans ce contexte que le shaykh Mourou s'engage à défendre les meurtriers de Lotfi Nagdh, tabassé à mort le 18 octobre 2012 par un groupe d'individus apparentés à Ennahda.

*

Les nouveaux gouvernants de Tunisie, comme d'Égypte, venus des « courants islamiques qui ont été les cibles de la répression » ne « sont pas dans la possibilité de construire une société islamiste », affirmait Henry Laurens. La raison avancée était que ceux qui se sont mobilisés au printemps 2011 sont porteurs d'un « schéma mental qui se rapproche de l'individu européen » [157]. C'est bien l'impasse actuelle, au Caire comme à Tunis, et elle est politique autant qu'économique et sociale [158] : l'esquisse d'une « troisième voie » entre les démocraties libérales et les autocraties religieuses n'est, pour le moment, par perceptible. La démocratie « à référence islamique » n'est pas dessinée. Les débats portant sur les quelques articles-clefs de la Constitution en sont une illustration : liberté vs « sacré » ; égalité vs primat de l'homme sur la femme ou du musulman sur le non-musulman... c'est la quadrature du cercle. Sur le plan idéologique, les dirigeants d'Ennahda ne font aucune concession, les seules transactions sont de nature conjoncturelle. En cela, nous rejoignons l'analyse développée par Hamadi Redissi au lendemain du congrès d'Ennahda : il n'y a eu aucune remise en question des éléments doctrinaux fondamentaux par rapport à 1984 ; ce qui a dominé les débats relevait de la stratégie ou de la tactique (interne comme externe) pour se donner les moyens de remporter les élections à venir. Dans le même temps, tout en se présentant comme un rempart contre les groupes radicaux avec lesquels il parvient à s'accorder, le mouvement de Ghannouchi entend encadrer religieusement la société par la maîtrise de l'éducation, du savoir et des médias. C'est là une ligne de force dans l'ensemble du monde de langue arabe, elle permet

d'expliquer pourquoi toutes les problématiques actuelles sont – à tort ou à raison – ramenées à des enjeux confessionnels par les responsables [159].

La Troïka est une alliance contre nature dans la manière de concevoir la loi fondamentale sur laquelle des citoyens peuvent s'accorder. Celle-ci peut durer. Il est possible de trouver une configuration analogue en Israël où des « libéraux » et des « religieux » parviennent à œuvrer de concert sans jamais se mettre d'accord sur un texte constitutionnel et en faisant primer la réponse à une menace sur l'accord relatif aux fondements de l'Etat. La situation, interne et externe, de la Tunisie est en partie différente : pour les partenaires, l'alliance est l'assurance d'éviter le conflit civil, même si Ghannouchi n'a pas manqué de rappeler à Marzouki « qu'il ne serait pas là si Ennahda ne l'avait pas accepté » [160]. Le président de la République a conscience d'une double fracture : sociale et culturelle. L'une et l'autre ne se recourent pas exactement comme le montrent le positionnement de l'UGTT contre le pouvoir et le rapprochement du Front populaire et de Nidâa Tounes dont les projets socio-économiques divergent pourtant. Une configuration de l'opposition qui n'est pas sans analogie avec la coopération du centre et de la gauche, dans la France de la fin du XIXe siècle où 9 Français sur 10 se disaient catholiques, autour du dénominateur commun de la lutte contre la prégnance du religieux dans les champs politique, éducatif et culturel. Comparaison n'est pas raison, dans le cas de la Troïka comme de l'opposition, mais les termes de la problématique existent bel et bien dans le monde de langue arabe depuis plus d'un siècle [161]. L'issue n'est pas dessinée à l'avance.

par [Dominique Avon](#), [Youssef Aschi](#)

Pour citer cet article : <https://raison-publique.fr>

Notes

[1] Cet article a donné lieu à une conférence le 5 février 2013, veille de l'assassinat de l'opposant Chokri Belaïd, suivi par une vague de manifestations, l'annonce d'un remaniement ministériel et l'appel à une grève générale. L'intervention a été filmée, elle est disponible sur le site de l'[université du Maine](http://video.univ-lemans.fr/users/labre/2013/Conferences/Avon/Tunisie/videos/GlqpT26H7nuX3NfL0xT4Yy.php) [<http://video.univ-lemans.fr/users/labre/2013/Conferences/Avon/Tunisie/videos/GlqpT26H7nuX3NfL0xT4Yy.php>].

[2] Olivier Roy, « The Islamic counter-revolt », *New Statesman*, 23 janvier 2012, p. 24-29.

[3] François Burgat, « L'islamisme et le printemps arabe », Conférence IREMMO, Paris, 4 novembre 2011.

[4] « Vincent Geisser : 'Ennahda est en train de se 'salafiser' et c'est regrettable pour la Tunisie », *Oumma.com*, 25.09.2012 (<http://oumma.com/14217/vincent-geis...> [<http://oumma.com/14217/vincent-geisser-ennahdha-train-de-se-salafiser-cest-re>]). Geisser a reçu un prix des mains du Président Marzouki pour avoir défendu les libertés à l'époque de Ben Ali. La projection de son « souhait » relatif à ce que devrait devenir Ennahda nous semble affaiblir son analyse sur ce que le mouvement a été

jusqu'à présent.

[5] Robert Fisk, « Poisoned spring : revolution brings Tunisia more fear than freedom », The Independent, 21.02.2012.

[6] Jihad al-Zayn, « Le cercle de la religion et de l'Etat en Tunisie : voulez-vous une chasse aux renards ? » (article en arabe), Al-Nahar, 01/11/2012.

[7] Mohamed Nachi, « Les figures du compromis dans les sociétés islamiques », Conférence à l'Université Lyon 3 – Jean Moulin, 23 mars 2012.

[8] Cet article est le quatrième d'une série portant sur l'histoire immédiate de la Tunisie : « Suicides, islam et politique. Retour sur les événements de Tunisie », LaViedesIdees.fr, février 2011

<http://www.laviedesidees.fr/Suicide...> [<http://www.laviedesidees.fr/Suicides-islam-et-politique.html>]

(article traduit en arabe et en anglais) ; « Des historiens et du jasmin », Affaires stratégiques, n°1, juin 2011, p. 27-39 ; « Ennahda 2012. Première année de l'exercice partagé du pouvoir en Tunisie », Religioscope, mai 2012, (<http://religion.info/french/article...> [http://religion.info/french/articles/article_573.shtml#.URNjAvJlq3I]).

[9] Dominique Avon, Les religions monothéistes (années 1880-années 2000), Paris, Ellipses, « Le Monde : une histoire », 2009, 359 p. Sur ce point, nous rejoignons l'analyse de Mohamed Cherif Ferjani, Le politique et le religieux dans le champ islamique, Paris, Fayard, 2005, 253 p.

[10] Interview de Marzouki sur France 24, 19.07.2012, <http://www.france24.com/fr/20120719...> [<http://www.france24.com/fr/20120719-Moncef-Marzouki-Ben-Ali-R%C3%A9volution-arabe-Ennahda-Tunisie>]

[11] Extrait de la conclusion du discours de Moncef Marzouki à la rencontre organisée par le réseau Oasis, Tunis, juin 2012.

[12] Isabelle Mandraud, « De la dissidence à la prudence », LeMonde.fr, 11.01.2013.

[13] Rached Ghannouchi, « La Tunisie relèvera les défis de la démocratie », LeMonde.fr, 14.01.2013. On lira avec intérêt Fabien Trécourt, « Rached Ghannouchi. L'antimoderne », Philosophie-Magazine, n°60, juin 2012, p. 29-31.

[14] « Kalima al-shaykh Râshid bi-mu'tamar hizb al-mu'tamar min ajl-l-jumhuriyya », 28.08.2012, publiée le 29.08.2012, <http://www.youtube.com/watch?v=zB9n...> [<http://www.youtube.com/watch?v=zB9nNQ7XRnQ>].

[15] Interview de Ghannouchi sur al-Jazira, Mai 2012, <http://www.youtube.com/watch?v=QrcN...> [<http://www.youtube.com/watch?v=QrcNk1T6d2E&feature=related>]

[16] « Tunisie : après la BCT, Mustapha Kamel Nabli réfléchit à son avenir politique », Akhbar.tn, 20 juillet 2012, <http://www.akhbar.tn/revue-de-press...> [<http://www.akhbar.tn/revue-de-presse-nationale/tunisie-apres-la-bct-mustapha-kamel-nabli-reflechit-a-son-avenir-politique/id-menu-958.html>]. Le président de la République Moncef Marzouki a nommé un autre gouverneur dès le 11 juillet, sans attendre l'avis de l'ANC.

[17] Manifeste des intellectuels tunisiens, « L'horizon d'espérance que la Révolution tunisienne a ouvert, est en train de s'obscurcir », 9 avril 2012, Letemps.com.tn, mise en ligne le 05.06.2012,

<http://www.letemps.com.tn/article-6...> [<http://www.letemps.com.tn/article-66681.html>]

[18] Video mise en ligne à l'adresse suivante : <http://www.evernote.com/shard/s19/s...>
[\[http://www.evernote.com/shard/s19/sh/817cdaca-0cb2-4bfc-b252-7710ae6cceb0/bac2f138c3be167b27ae742a8bf58976\]](http://www.evernote.com/shard/s19/sh/817cdaca-0cb2-4bfc-b252-7710ae6cceb0/bac2f138c3be167b27ae742a8bf58976)

[19] « Wazîr al-sîyaha : tasrîhât Abû Ya'rib al-Marzûqî tahrîh », Babnet.net, 21.07.2012, <http://www.babnet.net/rttdetail-521...> [<http://www.babnet.net/rttdetail-52151.asp>]. Réaction de l'Union Tunisienne des Tours Opérateurs : <http://www.arabesquetv.tn/index.php...> [<http://www.arabesquetv.tn/index.php/%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D9%84%D8%A7%D8%AF/%D9%85%D8%AC%D8%AA%D9%85%D8%B9/2718-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%AA%D8%AD%D8%A7%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3%D9%8A-%D9%84%D9%88%D9%83%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B3%D9%81%D8%A7%D8%B1-%D9%88-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%8A%D8%A7%D8%AD%D8%A9-%D9%8A%D9%82%D8%A7%D8%B6%D9%8A-%D8%A7%D8%A8%D9%88-%D9%8A%D8%B9%D8%B1%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B1%D8%B2%D9%88%D9%82%D9%8A>]

[20] « Les Qataris chassent des espèces protégées en Tunisie », Oumma.com, 25 janvier 2013, <http://oumma.com/15579/qataris-chas...> [<http://oumma.com/15579/qataris-chassent-especies-protegees-tunisie>]

[21] « Les élections seront organisées entre mars et juin 2013 », 16 avril 2012, <http://directinfo.webmanagercenter...> [<http://directinfo.webmanagercenter.com/2012/04/16/tunisie-les-elections-seront-tenues-entre-mars-et-juin-2013/>]

[22] « Débat télévisé Hamadi Jebali », 4 août 2012, <http://www.pm.gov.tn/pm/channelvide...>
[\[http://www.pm.gov.tn/pm/channelvideo/video.php?id=92&lang=fr&\]](http://www.pm.gov.tn/pm/channelvideo/video.php?id=92&lang=fr&). Voir également : <http://www.dailymotion.com/video/xs...> [http://www.dailymotion.com/video/xsmf9j_yyyyy-yyy-yyy-yyy-yyy-yyy-yyy-yyy-yyy-4-yyy-2012-part-1-2_news#.URVFjWdjPVw]

[23] Charlotte Boitiaux et Maha Ben Abdeladhim, « Un député de Sidi Bouzid en grève de la faim : 'C'était la seule solution », France24.com, 03.10.2012, <http://www.france24.com/fr/20121003...>
[\[http://www.france24.com/fr/20121003-tunisie-sidi-bouzid-greve-faim-assemblee-constituantedepute-khaskhoussi\]](http://www.france24.com/fr/20121003-tunisie-sidi-bouzid-greve-faim-assemblee-constituantedepute-khaskhoussi)

[24] « En Tunisie, des centaines de blessés dans des affrontements à Siliana », France24.com, 29.11.2012, <http://www.france24.com/fr/20121129...> [<http://www.france24.com/fr/20121129-video-blesses-affrontements-siliana-tunisie-manifestationschomage-ennhada>]

[25] Priscille Lafitte, « Blessé à Siliana, David Thomson témoigne : 'la police a tiré aveuglément », France24.com, 03.12.2012, <http://www.france24.com/fr/20121203...> [<http://www.france24.com/fr/20121203-tunisie-journaliste-france-24-david-thomson-doit-vivre-40-balles-plomb-jambes>]

[26] « Accord entre le gouvernement tunisien et les syndicalistes à Siliana », LeMonde.fr, 01.12.2012. Et « Violences à Siliana : mise à l'écart du gouverneur contesté », France24.com, 01.12.2012

[27] « Al-nidwa al-sahafiyya allatî 'aqadahâ ra'îs harakat al-Nahda », Attounissia, vidéo publiée le 05.12.2012, <http://www.youtube.com/watch?v=alMM...> [http://www.youtube.com/watch?v=alMMEvX1Of4&feature=player_embedded]

[28] <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/1d58cf29-9850-4620-acd0-3839b369c458/590923077d692fbc31f4fd099d9230bc>]

[29] Déclaration de Mehrezia Laâbidi sur son mur Facebook. Voir : <http://www.lecourrierdelatlas.com/3...> [<http://www.lecourrierdelatlas.com/375313122012Tunisie-Les-ligues-de-protection-de-la-revolution-preparent-une-vaste-offensive.html>] et <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/1c4693ce-4675-47ad-843c-d61679f3df7e/09c1aa4c6e932c78a48fbe764c4d3044>]

[30] Interview du député sur la chaîne Tunisia TV, Babnet.net, mise en ligne le 17 avril 2012, <http://www.babnet.net/rttdetail-484...> [<http://www.babnet.net/rttdetail-48448.asp>]

[31] « Râshid al-Ghanûshî mu'assis wa ra'îs harakat al-Nahda al-tunisiyya fi hiwârin lil-sharq al-qatariyya tanshiruho 'umân », 18 Avril 2012, <http://main.omandaily.om/node/92585> [<http://main.omandaily.om/node/92585>]

[32] « La situation dégénère devant le siège de la Télévision Nationale », MosaiqueWeb, vidéo publiée le 24 avril 2012 <http://www.youtube.com/watch?v=nL6h...> [<http://www.youtube.com/watch?v=nL6hjwP8aDE>]

[33] « Lotfi Zitoun s'en prend aux journalistes de la TV et défend les sit-inneurs », Tunisienumerique.com, 25 avril 2012, <http://www.tunisienumerique.com/lot...> [<http://www.tunisienumerique.com/lotfi-zitoun-s%E2%80%99en-prend-aux-journalistes-de-la-tv-et-defend-les-sit-inneurs/120372>]. Vidéo de la présence d'Ellouze : <http://www.video2see.info/%D8%B2%D9...> [http://www.video2see.info/%D8%B2%D9%8A%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%8A%D8%AE-%D8%A7%D9%84%D9%84%D9%88%D8%B2-%D9%84%D8%A7%D8%B9%D8%AA%D8%B5%D8%A7%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%AD%D8%B1%D8%A7%D8%B1_320e9b4be.html]

[34] « Procès Persepolis : le patron de Nessma TV condamné à une amende, LeMonde.fr, 03.05.2012, <http://www.lemonde.fr/tunisie/artic...> [http://www.lemonde.fr/tunisie/article/2012/05/03/tunisie-le-patron-de-nessma-tv-condamne-a-une-amende_1695045_1466522.html]

[35] L'article n'est désormais plus disponible sur le site Lapresse.tn, <http://lapresse.tn/08112012/57833/l...> [<http://lapresse.tn/08112012/57833/la-presidence-de-la-republique-choisit-lotfi-hajji.html>]

[36] « Ennahda 'veut mettre le grappin' sur les médias publics tunisiens », France24.com, 04.09.2012, <http://www.france24.com/fr/20120904...> [<http://www.france24.com/fr/20120904-ennahda-accuse-reprendre-main-medias-publics-Essabah-EttounsiyaTV>]. Ecouter aussi l'enregistrement dans lequel Semi Fehri raconte les pressions qu'il a subies à cause de ses « guignols », notamment de Lotfi Zitoun, qui s'explique aussi sur le même sujet : <http://www.dailymotion.com/video/xt...> [http://www.dailymotion.com/video/xt2394_yyyy-yyyyy-yyyy-yyyyy-yyyyyy-yyyyy-vy-yyyyyy-vy-yyy-yyyy-yyyy-yyyy_news#.URVDbGdjPVw]

[37] « Hubisa mudîr talfiziûn khâs ishtahara bî barnâmaj siâsî yaskharu min rumûz al-hukm fî Tûnis », Swissinfo.ch, automne 2012, <http://www.swissinfo.ch/ara/detail/...> [<http://www.swissinfo.ch/ara/detail/content.html?cid=33421608>]

[38] « RSF critique vivement 'la poursuite des nominations arbitraires à la tête des médias publics », Leaders.com.tn, 29.08.2012, <http://www.leaders.com.tn/article/r...> [<http://www.leaders.com.tn/article>]

[/rsf-critique-vivement-la-poursuite-des-nominations-arbitraires-a-la-tete-des-medias-publics?id=9158\]](#)

[39] « Tunisie : Lotfi Touati renverse un journaliste avec sa voiture », Jeuneafrique.com, 14.09.2012, <http://www.jeuneafrique.com/Article...> [<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120914094909/>]

[40] « Tunisie/Ekbes : Lotfi Zitoun harangue la foule à la Kasbah », Gnet.net, 07.09.2012, <http://www.gnet.tn/temps-fort/tunis...> [<http://www.gnet.tn/temps-fort/tunisie/ekbes-30-a-35-mille-manifestants-sur-la-place-de-la-kasbah/id-menu-325.html>]. Voir également : « Habib Ellouz, Imam de la prière du vendredi organisée par la campagne 'Ekbes' » <http://www.tuniscopie.com/index.php/...> [<http://www.tuniscopie.com/index.php/article/16208/actualites/tunisie/ekbes-192314#.URV9zaW5FzU>] et les photos : <http://www.flickr.com/photos/ekbes/...> [<http://www.flickr.com/photos/ekbes/7966700034/in/photostream>]

[41] Présence de Youssef Aschi à la manifestation du 7 septembre.

[42] L'interview n'est désormais plus accessible sur le site Lapresse.tn : <http://www.lapresse.tn/11092012/551...> [<http://www.lapresse.tn/11092012/55185/nous-avons-renonce-a-lesprit-du-18-octobre.html>]

[43] Article de Hassan al-'Ai âdî, du 08.09.2012, en ligne <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/0d03e1d2-e2ea-4a35-a9a2-6b07add485fa/e7aeb07b74ae288395693ce10dfc646a>]

[44] « Entretien Rached Ghannouchi et Youssef Seddik », Shems FM, vidéo publiée le 13.07.2012, <http://www.youtube.com/watch?v=pNft...> [<http://www.youtube.com/watch?v=pNftoUvlyNI>]

[45] Fî nidwatin bi-l-Qîrâwan, tarad Yusuf al-Siddiq wa i'tidâ' 'anîf bi « kâ's » 'alâ 'Abd al-Fattâh Mûrû, 06.08.2012, <http://alikhbaria.com/index.php/201...> [<http://alikhbaria.com/index.php/2012-04-18-16-04-51/246-2012-04-15-15-11-00/4701--qq-.html>]

[46] « Bayân bi-shâ'n al-hurriyyat al-fikriyya wa al-ibdâ'iyya aghlâ wa aqdas al-hurriyyâ », ltdlac@gmail.com

[47] « Un Tour à la Foire du Livre au Kram », vidéo de TN (Tunisie numérique), publiée le 06.11.2012, <http://www.youtube.com/watch?v=oShk...> [<http://www.youtube.com/watch?v=oShkSRwD2b4&feature=em-uploademail-new>]

[48] I.B. (avec Tap), « Tunisie. Bientôt une loi sur le port du niqab à l'université devant la Constituante », Kapitalis.com, 24.09.2012, <http://www.kapitalis.com/fokus/62-n...> [<http://www.kapitalis.com/fokus/62-national/11929-tunisie-bientot-une-loi-sur-le-port-du-niqab-a-luniversite-devant-la-constituante.html>]

[49] « Faculté des lettres de la Manouba : le doyen empêché de rejoindre son bureau », Newsoftunisia.com, 17.04.2012, <http://www.newsoftunisia.com/scienc...> [http://www.newsoftunisia.com/sciences-education/faculte-des-lettres-de-la-manouba-le-doyen-empeche-de-rejoindre-son-bureau/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=faculte-des-lettres-de-la-manouba-le-doyen-empeche-de-rejoindre-son-bureau]

[50] « Acquittez le doyen Kazkaghli ! », Editorial du Monde, LeMonde.fr, 15.01.2012

[51] « Rached Ghannouchi n'était pas le bienvenu au congrès des nationalistes arabes », Archive.mosaiquefm.net, 04.06.2012, <http://archive.mosaiquefm.net/index...> [<http://archive.mosaiquefm.net/index/a/ActuDetail/Element/20643-Rached-Ghannouchi-n-%C3%A9tait-pas-le-bienvenu-au-congr%C3%A8s-des-nationalistes-arabes.html>] (reportage à écouter de Saida Hammemi).

[52] D.M., « Rached Ghannouchi, indésirable chez les nationalistes arabes », 04.06.2012, <http://www.businessnews.com.tn/Tuni...> [<http://www.businessnews.com.tn/Tunisie---Rached-Ghannouchi,-ind%C3%A9sirable-chez-les-nationalistes-arabes,520,31464,1>] et

[53] « Le FBI interrogera, à Tunis même, le suspect dans l'attaque de l'ambassade US à Benghazi », Kapitalis.com, 03.11.2012, <http://www.kapitalis.com/63-fokus/1...> [<http://www.kapitalis.com/63-fokus/12632-le-fbi-interrogera-a-tunis-meme-le-suspect-tunisien-dans-l-attaque-de-l-ambassade-us-a-benghazi.html>]

[54] « Rached Ghannouchi porte plainte contre le journal The Independant », Melekher.com, 30.08.2012, <http://www.melekher.com/detail/rach...> [<http://www.melekher.com/detail/rached-ghannouchi-porte-plainte-contre-le-journal-the-independant.html/#ixzz25EKicGx9>]

[55] Robert Fisk, « Rached Ghannouchi says he doesn't want an Islamic State in Tunisia. Can he prove his critics wrong ? », Independent.com.uk, 24.10.2012, <http://www.independent.co.uk/voices...> [<http://www.independent.co.uk/voices/comment/rached-ghannouchi-says-he-doesnt-want-an-islamic-state-in-tunisia-can-he-prove-his-critics-wrong-8225092.html>].

[56] « Moncef Marzouki : 'Une fraction de la France officielle a soutenu la dictature qui nous a opprimés' », LeMonde.fr, 18.07.2012, <http://www.lemonde.fr/videos/video/...> [http://www.lemonde.fr/videos/video/2012/07/18/moncef-marzouki-une-fraction-de-la-france-officielle-a-soutenu-la-dictature-qui-nous-a-opprimes_1735442_1669088.html].

[57] « Discours de M. Moncef Marzouki à Kinshasa, le 13 octobre 2012, Francophonie.org, 13.10.2012, <http://www.francophonie.org/Discour...> [<http://www.francophonie.org/Discours-de-M-Moncef-Marzouki-a.html>]

[58] « Moncef Marzouki sur RFI : 'Il faut que les islamistes nous donnent des garanties plus sérieuses sur leurs intentions' », Rfi.fr, 15.10.2012, <http://www.rfi.fr/afrique/20121015-...> [<http://www.rfi.fr/afrique/20121015-moncef-marzouki-islamistes-ennahda-francophonie-rached-ghannouchi-carthage->]

[59] « Ouverture de frontières : Alger soupçonne Tunis d'arrière-pensées », Newoftunisia.com, 04.07.2012,

[60] « Kasserine : Le groupe armé se retrouve à Jebel Chaânbi et est composé de 40 individus », Shemsfm.net, 12.12.2012, <http://www.shemsfm.net/fr/actualite...> [<http://www.shemsfm.net/fr/actualite/kasserine-le-groupe-arme-se-retrouve-a-jebel-chaanbi-et-compose-de-40-individus?id=31320>]

[61] « Menaces salafistes contre des intérêts français en Tunisie », LeCourrierdelAtlas.com, 17.01.2012, <http://www.lecourrierdelatlas.com/3...> [<http://www.lecourrierdelatlas.com/397017012013Menaces-salafistes-contre-des-interets-francais-en-Tunisie.html>]

[62] « Renforts sécuritaires devant l'ambassade de France », TunisieNumerique, vidéo publiée le 18.01.2013, <http://www.youtube.com/watch?v=Y4kG...> [<http://www.youtube.com/watch?v=Y4kGZo7Om4c&feature=em-uploademail>]

[63] « Ennahda considère la démission de Fattoum Attia comme illégale », Tuniscope.com, 05.02.2013, <http://www.tuniscope.com/index.php/...> [<http://www.tuniscope.com/index.php/article/20984/actualites/tunisie/t-ennahda-572812#.UROeWfJlq3I>]

[64] « Marzouki au top 100 Global Thinkers of 2012 », 27.11.2012, <http://directinfo.webmanagercenter...> [<http://directinfo.webmanagercenter.com/2012/11/27/marzouki-au-top-100-global-thinkers-of-2012/>]

[65] Hajer Ajroudi, « Tunisie - L'homme qui en dit trop, Ayoub Massoudi fait des confidences fracassantes », Businessnews.com, 31.08.2012, <http://www.businessnews.com.tn/Tuni...> [<http://www.businessnews.com.tn/Tunisie---L%E2%80%99homme-qui-en-dit-trop,-Ayoub-Massoudi-fait-des-confidences-fracassantes,519,33164,1>]. L'ancien conseiller a, depuis, été condamné : « Tunisie - Peine aggravée pour Ayoub Messaoudi à un an de prison avec sursis », Businessnews.com, 04.01.2013, <http://www.businessnews.com.tn/Tuni...> [<http://www.businessnews.com.tn/Tunisie-%E2%80%93-Peine-aggrav%C3%A9e-pour-Ayoub-Messaoudi-%C3%A0-un-an-de-prison-avec-sursis,520,35488,3>]

[66] « The World's 100 Most Influential People », Time.com, 2012, <http://www.time.com/time/specials/p...> [<http://www.time.com/time/specials/packages/completelist/0,29569,2111975,00.html>]

[67] Zohra Abid, « Jawhar Ben M'Barek raconte son samedi noir à Souk El-Ahad », Kapitalis.com, 23.04.2012, <http://www.kapitalis.com/fokus/62-n...> [<http://www.kapitalis.com/fokus/62-national/9540-tunisie-jawhar-ben-mbarek-raconte-son-lsamedi-noirr-a-souk-el-ahad.html>]

[68] « Khatîr Bushlâka bi-bâja al-yawm yasifu al-mu'ârada bi-quwwa al-ridda », cf. <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/6cc73172-c2ba-42fa-83aa-5953174c5a32/bf2022359647173058b8562c106aef19>]

[69] « Al-Ghanushî : Nida'a Tûnis akhtar min al-salafiyya », Tn-Médias, publié le 04.10.2012, <http://tn-medias.com/2012/10/04/%D8...> [<http://tn-medias.com/2012/10/04/%D8%B1%D8%A7%D8%B4%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%BA%D9%86%D9%88%D8%B4%D9%8A-%D9%86%D8%AF%D8%A7%D8%A1-%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3-%D8%A3%D8%AE%D8%B7%D8%B1-%D9%85%D9%86-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%84%D9%81%D9%8A%D8%A9/>]

[70] « Issibsi fî izâ'a 'Muzaïk' Ana muslim akhtar min al-Ghanûshî », 25.10.2012, <http://www.alchourouk.com/Ar/articl...> [<http://www.alchourouk.com/Ar/article.php?code=588166>]. Voir également : <http://www.mosaiquefm.net/ar/index/...> [<http://www.mosaiquefm.net/ar/index/a/ActuDetail/Element/16199-%D8%A7%D9%84%D8%A8%D8%A7%D8%AC%D9%8A-%D9%82%D8%A7%D9%8A%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D8%A8%D8%B3%D9%8A-%3A-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%8A%D8%B7%D8%A7%D9%86-%D9%8A%D8%B9%D8%B1%D9%81-%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%8A%D8%B7%D8%A7%D9%86>]

[71] I.B., « Mohamed Talbi appelle à la création d'une association de musulmans laïcs pour lutter contre le salafisme », Kapitalis.com, 11.10.2012, <http://www.kapitalis.com/fokus/62-n...> [<http://www.kapitalis.com/fokus/62-national/12237-tunisie-mohamed-talbi-appelle-a-la-creation->

[dune-association-de-musulmans-laics-pour-lutter-contre-le-salafisme-.html\]](#)

[72] « Al-Mâziri al-Hadâd : Râshid al-Ghanûshî za'îm al-salafiyya fî Tûnis », Babnet.net, 25.09.2012, <http://www.babnet.net/rtdtdetail-546...> [<http://www.babnet.net/rtdtdetail-54692.asp>]

[73] « Les moments forts du meeting du Front populaire au Palais des Congrès, vidéo de TN (Tunisie numérique), publiée le 07.10.2012, <https://www.youtube.com/watch?v=MaH...> [https://www.youtube.com/watch?v=MaHhC0IMLDU&feature=player_embedded]

[74] « Tunisie : création d'un 'Front populaire'. Projet de charte politique », Alencontre.org, 02.10.2012, <http://alencontre.org/moyenorient/t...> [<http://alencontre.org/moyenorient/tunisie/tunisie-creation-dun-front-populaire-projet-de-charte-politique.html>]

[75] Nicolas Fauque, « Le président tunisien tire à boulets rouges sur ses alliés islamistes », LeMonde.fr, 24.08.2012.

[76] « Violée et accusée d'atteinte à la pudeur, une Tunisienne bénéficie d'un non-lieu », LeMonde.fr, 29.11.2012

[77] « Tunisie : le parquet fait appel du non-lieu en faveur de la femme violée », LeMonde.fr, 03.12.2012.

[78] Brève du Courrier de l'Atlas, 23.01.2013, <http://www.lecourrierdelatlas.com/4...> [<http://www.lecourrierdelatlas.com/400623012013Tunisie-2-policiers-inculpés-pour-le-viol-d-une-jeune-femme.html>]

[79] « Kamel Jendoubi, président de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections en Tunisie, France24.com, 05.06.2012, <http://www.france24.com/fr/20120602...> [<http://www.france24.com/fr/20120602-kamel-jendoubi-tunisie-elections-assemblee-constituante-instance-superieure>]

[80] Brève de African Manager, 23.10.2012, <http://www.africanmanager.com/14410...> [<http://www.africanmanager.com/144102.html>]

[81] I.B., « Olfa Youssef raille Soumaya Ghannouchi et son époux », Kapitalis.com, 29.12.2012, <http://www.kapitalis.com/politique/...> [<http://www.kapitalis.com/politique/13637-tunisie-olfa-youssef-raille-soumaya-ghannouchi-et-son-epoux.html>]

[82] « Majlîs al-Shûrâ yu'alîn 'an al-taghyîr al-hukuma fî muntasif shahr jânfi », cf. <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/d4558bd3-7a47-4b18-b7e3-7a7ba6d7ed4d/5a52ac9c2c30cfb129d750c1bf4863371>]

[83] Texte de la déclaration du Majlîs al-Shûrâ, cf. <https://www.evernote.com/shard/s19/...> [<https://www.evernote.com/shard/s19/sh/1bc72d10-292c-4737-a855-33a1e68eaf11/2c9145dedae184160bfa131ab4bbeec?noteKey=2c9145dedae184160bfa131ab4bbeec¬eGuid=1bc72d10-292c-4737-a855-33a1e68eaf11>]

[84] Site dédié au Congrès pour sa préparation, cf. <http://www.congresnahdha.tn/opencon...> [<http://www.congresnahdha.tn/opencongress/>].

[85] « Bayân Majlîs al-Shûrâ li-haraka al-Nahda », cf. <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/1bc72d10-292c-4737-a855-33a1e68eaf11/2c9145dedae184160bfa131ab4bbeec>]

- [86] « Hizb al-Nahda yarshah al-shaykh ‘abd al-Fattâh Mûrû li-ri’âsa Tûnis », Al-Moslim.net, 09.2012, <http://www.almoslim.net/node/171584> [<http://www.almoslim.net/node/171584>]
- [87] Entretien de Youssef Aschi avec Ajmi Lourimi, 19 octobre 2012
- [88] Rached Ghannouchi, « Entrer dans la modernité depuis la porte de l’islam », Colloque à l’occasion du 31e anniversaire de la naissance du mouvement Ennahdha, 4 juin 2012.
- [89] Entretien avec Youssef Aschi, 29 mars 2012. Chîibi a été en charge de l’organisation du Congrès du mouvement.
- [90] Prédication donnée le 4 mai 2012 à la Zitouna, Tunis.
- [91] « Bashîr Ben Hsin yaqûlu : Kullu mu’ârid li-hukuma al-Nahda huwa kâfir », vidéo publiée le 21.04.2012, http://www.youtube.com/watch?v=jc_J... [http://www.youtube.com/watch?v=jc_JAx77fQsI]
- [92] « ‘Adil al-‘Ilmi : Lan nasmah lil-Bâjî wa li-Hâma wa li-Nâdî ‘al-sûkârjiyya’ bi-hukm al-balâd », Jomhouria.com, 11.12.2012, <http://jomhouria.com/%D8%B9%D8%A7%D...> [<http://jomhouria.com/%D8%B9%D8%A7%D8%AF%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%84%D9%85%D9%8A-%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3-%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%85%D8%B9%D9%8A%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%88%D8%B3%D8%B7%D9%8A%D8%A9-%D9%84%D9%84%D8%AA%D9%88/%D9%88%D8%B7%D9%86/>]
- [93] « Hizb al-Tahrîr lam yatahassal b’adu ‘ala al-ta’shîra al-qânûniyya », cf. <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/161c0224-9163-4f48-9b5f-248d11a19bbc/4c8c19e7d8d8d937a36fe0146870d53e/>]
- [94] « Hiwâr ma’a al-ustaz Ridâ », cf. <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/c52de760-8e46-445f-a4de-f5d71cc812b7/9abf2abad4ec14f5e478608723d269f0/>].
- [95] Mbarki Ikram, « Hizb Jabha al-Islâh : Iltizâm wâdih wa sarîh bil-sharî’a », vidéo publiée le 04.06.2012, <http://www.youtube.com/watch?v=PjLL...> [<http://www.youtube.com/watch?v=PjLL9hTvNWU&feature=related>]
- [96] « Meeting du parti ‘Le front de la réforme’ », Tuniscopie, publiée le 13.07.2012, <http://www.youtube.com/watch?featur...> [http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=gy5b29NB3NI]
- [97] « ‘La question du salafisme est complexe et ne peut être résolue par des mesures sécuritaires’ (Noureddine Khademi) », Babnet.net, 20.04.2012, <http://www.babnet.net/cadredetail-4...> [<http://www.babnet.net/cadredetail-48625.asp>]
- [98] « Khutba al-Jumu’a bi-ta’rîkh lil-shaykh Râshid al-Ghanûshî », 10.08.2012, vidéo publiée le même jour, <http://www.youtube.com/watch?v=XsQX...> [http://www.youtube.com/watch?v=XsQXNK_6LEQ]
- [99] Cette formule a un fondement scripturaire ancien : c’est le ḥadīth du « jasad al-wâhid » (« le même corps »). Il permet de rassembler la umma dans un même principe : « Si une seule partie du corps est malade c’est l’ensemble qui est en proie à la fièvre et à l’insomnie ».
- [100] « La vidéo fuitée de Rached Ghannouchi, entre vérités et manipulations », Businessnewscomtn, publiée le 10.10.2012, <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/3e651846-1525-481a-a74b-1027569d6c45/6da1189a649f484bdb6ec3202649abdb>]. Voir

également Nûr al-Dîn bil-Tayyib, « Fîdîo al-Ghanûshî : ‘alayna al-saytara ‘ala al-amin wa al-iqtisâd wa al-i’lâm », Al-Akhbar, 11.10.2012.

[101] « Fî hiwâr ‘ala al-Wataniyya Râshid al-Ghanûshî ya‘akisu al-hujûm », vidéo publiée le 11.10.2012, <https://www.facebook.com/photo.php?...> [<https://www.facebook.com/photo.php?v=370547606355717>]. Voir également « Tunisie-Rached Ghannouchi, un salafiste refoulé et démasqué ? », Slate Afrique, 11.10.2012.

[102] Amel Mizouri, « Rached Ghannouchi filmé par une Caméra cachée », publiée le 09.10.2012, <http://www.youtube.com/watch?v=Ylkv...> [http://www.youtube.com/watch?v=YlkvRiOZfL4&list=PLv5ddqKXliKFDg_qNkmlMq2eQ-dzQ07OO&feature=mh_lolz]. Voir également : « Rached Ghannouchi, un salafiste refoulé et démasqué ? », Slateafrique.com, 11.10.2012, <http://www.slateafrique.com/96119/t...> [<http://www.slateafrique.com/96119/tunisie-rached-ghannouchi-un-salafiste-refoule-video>]

[103] Hamadi Redissi, « Tasrîhât khatîra lil-Ghanûshî tabrizu haqîqa haraka al-Nahda », 10.2012, <https://www.facebook.com/photo.php?...> [<https://www.facebook.com/photo.php?v=416503161747634>]

[104] « Rached Ghannouchi poursuivi en justice », Tuniscope.com, 11.10.2012, <http://www.tuniscope.com/index.php/...> [<http://www.tuniscope.com/index.php/article/17286/actualites/tunisie/rached-ghannouchi-501913#.UHbejElde4>]

[105] « ‘indamâ yaqa‘u al-shaykh Râshid al-Ghanûshî fî fakh Al-Bashîr Bin Husayn », vidéo publiée le 11.10.2012, <http://www.youtube.com/watch?featur...> [http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=UgtnJSmOzKQ]

[106] « After the Revolution : Prospects for Tunisia », entretien mené par Dr Claire Spencer, 26.11.2012, Document en anglais : <http://www.chathamhouse.org/sites/d...> [<http://www.chathamhouse.org/sites/default/files/public/Meetings/Meeting%20Transcripts/261112CHPrizeQA.pdf>]. Document en arabe : <http://www.chathamhouse.org/sites/d...> [<http://www.chathamhouse.org/sites/default/files/public/Meetings/Meeting%20Transcripts/261112CHPrizeQAArabic.pdf>].

[107] H.B.N., « En vidéo : Jebali prononce un discours à la Mosquée ‘El Hissar’ à Zarzis », publiée sur Tuniscope.com, 01.12.2012, <http://www.tuniscope.com/index.php/...> [<http://www.tuniscope.com/index.php/article/18817/actualites/tunisie/jebali-025310#.URMYQGdWXhg>]

[108] « Al-Bashîr Bin Husayn : Lâ wa milfun lâ li-tahyîd al-masâjid wa law kalafna zalika ruqâbanâ », Babnet.net, 17.01.2013, <http://www.babnet.net/rtdtdetail-592...> [<http://www.babnet.net/rtdtdetail-59219.asp>].

[109] Nabil al-Awadhi est interdit de prédication dans son pays pour propositions en faveur du Nika’h al-jihâd, de l’imposition du voile pour les filles non pubères et pour ses émissions de télévision qui ne parlent que de sexe. Parmi ses faits d’armes qui ont couru sur la toile, l’interdiction faite aux enfants de regarder « Bob l’éponge », parce qu’il est asexué et qu’il se laisse intimider par les filles.

[110] Photos en ligne à l’adresse suivante : <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/2b271a59-701d-455a-92dd-6423a4673cda/222586b2af3cdfc66fe3b9fb07c6ac4e>] et <http://www.evernote.com/shard/s19/s...> [<http://www.evernote.com/shard/s19/sh/389a82ab-77af-4826-a456-5f3f2b30f550/c44ee327f4dc67672d6086533a740242>]

- [111] « Mourou présente ses excuses au prédicateurs koweïtien Nabil Al-Awadhi », 31.01.2013, <http://directinfo.webmanagercenter.com/2013/01/31/tunisie-mourou-presente-ses-excuses-au-predicateur-koweitien-nabil-al-awadhi/>
- [112] « Muhadir al-jalasa 'a04dd lil-maktab al-tanfizi », 19.03.2012, https://www.anonymous-tunisia.org/archives/mohamed_bensalem@hotmail.fr/%D9%85%D8%B4%D8%B1%D9%88%D8%B9%20%D8%A7%D9%84%D8%AF%D8%B3%D8%AA%D9%88%D8%B1%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B9%D8%AF%D9%84.pdf.
- [113] Edito du Monde du 27 mars 2012.
- [114] Projet transmis aux auteurs par Ch'îbi lui-même.
- [115] « Dustur al-jumhûriyya al-tûnisiyya », doc. de 20 p., s.d., https://www.anonymous-tunisia.org/archives/mohamed_bensalem@hotmail.fr/%D9%85%D8%B4%D8%B1%D9%88%D8%B9%20%D8%A7%D9%84%D8%AF%D8%B3%D8%AA%D9%88%D8%B1%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B9%D8%AF%D9%84.pdf
- [116] « Waraqa manhajiyya fî tatâwil qadaiyya al-tansîs 'ala al-sharî 'a min 'admihi », doc. de 2 p., s.d. (03.2012 pour la transmission), https://www.anonymous-tunisia.org/archives/mohamed_bensalem@hotmail.fr/%D9%85%D9%86%D9%87%D8%AC%D9%8A%D8%A9%20%D9%81%D9%8A%20%D8%AA%D9%86%D8%A7%D9%88%D9%84%20%D9%82%D8%B6%D9%8A%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%86%D8%B5%D9%8A%D8%B5%20%D8%B9%D9%84;%D9%89%20%D8%A7%D9%84%D8%B4%D8%B1%D9%8A%D8%B9%D8%A9%20%D9%85%D9%86%20%D8%B9%D8%AF%D9%85%D9%87.pdf
- [117] Monia Ben Hamadi, « Ennahdha repose la question de la Chariâa en demandant la suprématie de l'Article 1 », Businessnews.com.tn, 06.06.2012, http://www.businessnews.com.tn/details_article.php?t=520&a=31519&temp=3&lang
- [118] Charlotte Boitiaux, « 'Complémentarité' contre 'égalité' des sexes, la polémique enfle en Tunisie, France24.com, 08.08.2012, <http://www.france24.com/fr/print/4605766> [<http://www.france24.com/fr/print/4605766>] ?
- [119] I.B., « Ennahda revient sur le principe de l'égalité des sexes dans la Constituante », Kapitalis.com, 02.08.2012, <http://www.kapitalis.com/fokus/62-n...> [<http://www.kapitalis.com/fokus/62-national/11113-tunisie-ennahda-revient-sur-le-principe-de-legalite-des-sexes-dans-la-constituante.html>]
- [120] Voir la page Facebook, « Rassemblement devant l'ANC pour le refus de la complémentarité », <https://www.facebook.com/events/431...> [<https://www.facebook.com/events/431062796937320/?ref=3&suggestsessionid=01357393265>]
- [121] A.B.A., « Adel Almi à la Constituante pour défendre les vertus de la polygamie », 04.10.2012, <http://directinfo.webmanagercenter.com/2012/10/04/tunisie-societe-constitution-religion-adel-almi-a-la-constituante-pour-defendre-les-vertus-de-la-polygamie/>
- [122] Sana Ben Achour, « Le Code de statut personnel, 50 ans après : les dimensions de l'ambivalence », L'Année du Maghreb, 2005-2006, n°II, p. 55-70, mis en ligne le 08 juillet 2010. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/89> [<http://anneemaghreb.revues.org/89>]

[138] « Al-Khâdimî yu'alînu 'an inshâ' baytan lil-zakat wa 'awda al-'amil bi-nizâm al-awqâf », Arabesquetry.net, 01.08.2012, <http://www.arabesquetry.tn/index.php...>

[139] Dépêche AFP, « Al-dâkhiliyya al-tûnisiyya tudarrij mâdda dimna muqararât al-ta'lîm fî madâris al-Amin », France24.com, 19.01.2013, <http://www.france24.com/ar/20130119...>

[140] Lien vers vidéo : <http://www.evernote.com/shard/s19/s...>

[141] « Tasrîh Hama al-Hamâmî hawla ahdâth yawm 9 Afrîl », Elbecha.com, 04.2012 : <http://elbecha.com/videos/watch/RA9...> « Ennahda ne portera pas plainte contre Hama Hammami », Shems.net, 10.04.2012, <http://www.shemsfm.net/fr/actualite...>

[142] « Des salafistes saccagent le dernier hôtel de Sidi Bouzid qui servait de l'alcool », France24.com, 04.09.2012, <http://www.france24.com/fr/20120904...>

[143] « Rashid al-Ghanûshî : al-salafiyyun yabshirûn bi-thaqâfa wa lâ yuhaddidûn al-aman al-'âmm », Babnet.net, 22.02.2012, <http://www.babnet.net/rtdetail-460...>

[144] « Un élu français agressé par des salafistes en Tunisie », France24.com, 22.08.2012, <http://www.france24.com/fr/20120822...> festival-culturel-bizerte

[145] « Tunis s'excuse auprès de l'élu sarthois agressé par des salafistes », LeMonde.fr, 25.08.2012.

[146] « Rashîd al-Ghanûshî », Shemsfm, vidéo publiée le 22.10.2012, <http://www.youtube.com/watch?v=G51g...>

[147] Interview d'Achcar sur la liberté d'expression : <http://www.zcommunications.org/free...>

[148] Déclaration de la LGO (Tunisie) sur les caricatures (celle qui est "problématique") : <http://www.europe-solidaire.org/spi...>

[a href='http://www.youtube.com/watch?v=O-ZJhm97gig' class='spip_out' rel='nofollow'] <http://www.youtube.com/watch?v=O-ZJ...>

[149] Témoignage Youssef Aschi, Prêche du vendredi 31 août 2012.

[150] Mathieu Olivier, « Tunisie, les étudiants salafistes sèment le chaos à la Manouba », JeuneAfrique.com, 08.03.2012.

[151] « Un second islamiste meurt en grève de la faim en Tunisie », France24.com, 17.11.2012, <http://www.france24.com/fr/20121117...>

[152] « AQMI appelle Ennahda à annuler la loi antiterroriste », Newsoftunisia.com, 14.10.2012, <http://www.newsoftunisia.com/genera...>

[153] « Les djihadistes d'Ansar Chariâ appelle à créer des comités de défense publique », Kapitalis.com, 11.10.2012, <http://kapitalis.com/fokus/62-natio...>

[154] « Ibtâl qunbula mawquta 'uthira 'alîha bi-mahata al-musâfirîn bi-l-Qîrwân », publié le 11.12.2012, <http://tn-medias.com/2012/12/11/%D8...> Et I.B., « Une bombe artisanale désamorçée dans une station de bus à Kairouan », Kapitalis.com, 12.12.2012, <http://kapitalis.com/63-fokus/13335...>

[155] Voir la reproduction de la page de la revue : <https://www.evernote.com/shard/s19/...>

[156] « Tunisie. Le ministère de l'Intérieur menace les 'saboteurs' des réunions des partis », Kapitalis.com, 05.11.2012, <http://www.kapitalis.com/63-fokus/1...>

[157] Henri Laurens, « La spécificité du printemps arabe », Conférence à la MSH Ange-Guépin de Nantes, 23 mars 2012.

[158] « Les mobilisations peuvent affaiblir ou même remettre en cause le gouvernement : entretien avec Jalel Ben Brik Zoghلامي », Inprecor, janvier 2013, n°590, p. 19-23.

[159] Jihâd al-Zayn, « Al-rabî' al-'arabî : min sunufin akhir », Alnahar.com, 25.08.2012.

[160] « Râshid al-Ghanûshî : », [Shemsfm.net](http://www.shemsfm.net), 22.10.2012, [<http://www.shemsfm.net/ar/actualite/%D8%B1%D8%A7%D8%B4%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%BA%D9%86%D9%88%D8%B4%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%86%D8%B5%D9%81-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B1%D8%B2%D9%88%D9%82%D9%8A-%D9%85%D8%A7-%D9%83%D8%A7%D9%86-%D9%84%D9%8A%D9%83%D9%88%D9%86-%D8%B1%D8%A6%D9%8A%D8%B3%D8%A7-%D9%84%D9%88%D9%84%D8%A7-%D9%85%D9%88%D8%A7%D9%81%D9%82%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%86%D9%87%D8%B6%D8%A9-%D8%B9%D9%84%D9%8A%D9%87?id=27076>]

[161] Dominique Avon et Amin Elias, « Laïcité : Navigation d'un concept autour de la Méditerranée », revue électronique Droits de Cité, 3 janvier 2011, en ligne sur le site : <http://droitdecites.org/2011/01/03/...>

© Raison-Publique.fr 2009 | Toute reproduction des articles est interdite sans autorisation explicite de la rédaction.

Motorisé par [SPIP](#) | Webdesign : [Abel Poucet](#) | [Crédits](#)